



RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE ET DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



- UNIVERSITÉ DE BLIDA 1 -

- INSTITUT D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME -

Département Patrimoine Architectural et Urbain
Laboratoire ETAP

MÉMOIRE DU MASTER II

MASTER ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

Thème

**MONOGRAPHIE D'UNE VILLA DU FAHS
D'ALGER
LA VILLA « KHEIR EDDINE BARBEROUSSE »
POINTE PESCADE, ALGER**

Présenté par :

ARIBI SOURIA

Jury	Noms et prénoms	Grade	Institution
Président	KAOULA Dalal	Dr	I.A.U
Examineur	BOUKADER Mohamed	MAA	I.A.U
Encadrant	BOUSSERAK Malika	MAA	I.A.U

Année universitaire : 2018/2019

SOMMAIRE

CHAPITRE I : CHAPITRE INTRODUCTIF

1.1	Introduction : présentation du sujet.....	
1.2	Problématiques.....	
1.3	Hypothèses	
1.4	Objectifs.....	
1.5	Méthodologie de recherche.....	
1.6	Structure du mémoire	

CHAPITRE II : L'ETAT DES CONNAISSANCES DE LA NOTION DU PATRIMOINE ET DES TYPES D'INTERVENTION

	Introduction.....	
2.1	La notion du patrimoine.....	
2.2	Le patrimoine à travers l'histoire.....	
2.3	Les types d'intervention sur le patrimoine architectural.....	
2.3.1	La conservation architecturale.....	
2.3.2	La restauration architecturale.....	
2.4	Les opérations menées sur le patrimoine architectural.....	
	Conclusion.....	

CHAPITRE III : ETAT DES CONNAISSANCES: DEFINITION DE LA NOTION DU FAHS ET IDENTIFICATION DE QUELQUES DEMEURES

	Introduction.....	
3.1	Le Fahs comme territoire des villas.....	
3.2	L'Origine du mot Fahs et d'autres appellations.....	
3.2.1	Le Fahs d'Alger.....	
3.2.2	Les Haouches.....	
3.2.3	Les djenanes.....	
3.2.4	Les maisons de plaisance.....	
3.3	Quelques villas demeures du fahs.....	
	Conclusion.....	

CHAPITRE IV : PRESENTATION ET DESCRIPTION DE LA VILLA
«KHEIR-EDDINE – BARBEROUSSE»

	Introduction.....	
4.1	Présentation du contexte de la villa.....	
4.1.1	Présentation de la ville et aperçue historique.....	
4.1.2	Présentation du bâti de la villa : Fiche descriptive....	
4.2	Contexte historique.....	
4.3	Composants de la villa	
4.4	Analyse descriptive.....	
4.4.1	Situation/ orientation	
4.4.2	Le milieu naturel	
4.4.3	Le milieu construit.....	
	Conclusion.....	

CHAPITRE V : ANALYSE ARCHITECTURALE DE LA VILLA
«KHEIR-EDDINE – BARBEROUSSE »

	Introduction.....	
5.1	Relevé architecturale.....	
1.	Plans.....	
2.	Coupe.....	
3.	façades.....	
5.2	Distribution intérieure des plans.....	
5.3	Analyse fonctionnelle.....	
5.4	Analyse architecturale.....	
5.4.2	Analyse des façades.....	
5.5	Analyse constructive Matériaux.....	
5.5.1	Gros-œuvre.....	
5.5.2	Second-œuvre.....	
5.6	Le système structurel de la villa.....	
5.6.1	Nature de la structure verticale.....	
5.6.2	Nature de la structure horizontale.....	
5.6.3	Circulation verticale : escaliers.....	
5.6.4	Eléments architectoniques : Eléments de décors.....	
	Conclusion / état de conservation, synthèse des transformations de l'œuvre et essai de datation et/ou de restitution	

Tableaux des figures :

Figure 01 :	La structuration De la ville ottomane et son territoire.....	
Figure 02 :	Schéma du Fahs d’Alger. Les limites territoriales aux XIX e siècles.....	
Figure 03 :	Localisation de Rais Hamidou par rapport à la wilaya d'Alger.....	
Figure 04 :	Carte actuelle de la pointe pescade.....	
Figure 05 :	Vue sur le port Mers Ed Debbban.....	
Figure 06 :	Fortification de la baie au XVIIe siècle.....	
Figure 07 :	La carte historique de la pointe pendant l’occupation Ottomane.....	
Figure 08 :	La carte historique de la pointe en 1930.....	
Figure 09 :	La carte historique de la pointe en 1945.....	
Figure 10 :	La carte actuelle de la Pointe Pescade.....	
Figure 11 :	Villa Kheir Eddine Barberousse.....	
Figure 12 :	Photo du deux fortins le Fort Neuf et la Batterie.....	
Figure 13 :	Photo du Château Barberousse « Château fort ».....	
Figure 14 :	Plan cadstral de 1866.....	
Figure 15 :	Plan cadstral de 1867.....	
Figure 16 :	Dessin montrant la villa et les fortifications dans la période ottomane.....	
Figure 17 :	Photo ancienne de la villa en 1903.....	
Figure 18 :	Etat des lieux de la Villa Kheir Eddine Barberousse.....	
Figure 19 :	Localisation de la villa.....	
Figure 20 :	Orientation de la villa.....	
Figure 21 :	Vue de la villa à partir de la mer en 1923.....	
Figure 22 :	coupe du terrain.....	
Figure 23 :	Relation de la villa avec son environnement.....	
Figure 24 :	L’édifice dans l’ilot.....	
Figure 25 :	Composition de l’ensemble a l’état actuel.....	
Figure 26 :	Composition de l’ensemble a l’état initial.....	
Figure 27 :	Espaces libres et volumes.....	
Figure 28 :	Organisation générale.....	
Figure 29 :	Entités fonctionnelles.....	
Figure 30 :	Plan initial du 1 er niveau	
Figure 31 :	Plan initial du 2 ème niveau.....	
Figure 32 :	Plan initial du 3 ème niveau.....	
Figure 33 :	Plan initial du 4 ème niveau.....	
Figure 34 :	Plan actuel du 1 er niveau	
Figure 35 :	Plan actuel du 2 ème niveau.....	
Figure 36 :	Plan actuel du 3 ème niveau.....	
Figure 37 :	Plan actuel du 4 ème niveau.....	
Figure 38 :	Fonctionnement au 1 er niveau.....	
Figure 39 :	Fonctionnement au 2 ème niveau.....	
Figure 40 :	Fonctionnement au 3 ème niveau.....	
Figure 41 :	Fonctionnement au 4 ème niveau.....	
Figure 42 :	Analyse de la façade nord.....	
Figure 43 :	Analyse de la façade sud.....	

Figure 44 :	Analyse de la façade Est.....	
Figure 45 :	Analyse de la façade Ouest.....	
Figure 46 :	Analyse de la façade nord.....	
Figure 47 :	Analyse de la façade sud.....	
Figure 48 :	Analyse de la façade est.....	
Figure 49 :	Analyse de la façade ouest.....	
Figure 50 :	Gros-œuvre	
Figure 51 :	Second-œuvre.....	
Figure 52 :	Analyse de la structure verticale.....	
Figure 53 :	Analyse de la structure horizontale.....	
Figure 54 :	Analyse de la structure horizontale.....	
Figure 55 :	Analyse de la structure horizontale.....	
Figure 56 :	les escaliers intérieurs.....	
Figure 57 :	Elément de décors horizontaux.....	
Figure 58 :	Les différents arcs.....	
Figure 59 :	Les chapiteaux et les colonnes.....	
Figure 60 :	Emplacements des fenêtres et des portes.....	
Figure 61 :	Emplacements des fenêtres et des portes.....	
Figure 62 :	Emplacements des fenêtres et des portes.....	
Figure 63 :	Emplacements des fenêtres et des portes.....	
Figure 64 :	Carreaux de terre cuite pour le sol.....	
Figure 65 :	Carreaux de céramique pour les murs.....	

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrage :

1. **Morris William**, The restoration of ancient buildings, 1878.
2. **Haëdo Fray Diego** De « Topographie et Histoire générale d'Alger ».
3. **Deluz Jean-Jacques** « L'urbanisme et l'architecture d'Alger, aperçu critique »,1988.
4. **Dr Amina Abdessemed-Foufa** « le manuel de réhabilitation comme outil de conservation dans le cadre du plan permanent de sauvegarde de la casbah d'Alger »
5. **Françoise CHOAY**, l'Allégorie du patrimoine, édition du seuil 1992 .
6. **Ruel, A.** ; «L'archéologie : la passerelle invisible du patrimoine à l'identité ».
7. **Amable Ravoisié** «Exploration scientifique de l'Algérie ».
8. **Viollet-Le-Duc Eugène**, « Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIème au XVIème siècle », 1854-1868.
9. **Riegl, Aloïs** Le culte moderne des monuments, 1903.
10. **Laurent Antoine** « Aspects théoriques de la restauration du patrimoine ».
11. **B.M.Feilden et J.Jokilento**, « Guide de gestion des sites du patrimoine culturel mondial. Le problème de l'authenticité et les traitements », 1996.
12. **Louisa Amireche**, Marc Cote, de la médina a la métropole dynamiques spatiales d'Alger a trois niveaux, Sciences & Technologie, 2007.
13. **Klein, H**, Feuilles d'El-Djezaïr, 1937.
14. **Jean-Marie Pérouse de Montclos** « La monographie d'architecture ».

Thèse :

1. **Oulebsir, Nabila** ; «La découverte des monuments de l'Algérie. ».
2. **S. Soukane , M. Dahli**, La Réhabilitation du patrimoine colonial 19ème 20ème dans le contexte du développement durable.
3. **Dalila Kameche – Ouzidane**, Alger à l'époque ottomane (XVIe-XIXe siècles). Ses trois principaux aqueducs suburbains qui desservent en eau fontaines.
4. **Ourgli Nadia** « Inventaire et restauration des villas d'Alger de l'époque Ottomane »,

Sites d'internet :

1. www.notion-de-patrimoine-patrimoine.html
2. www.vitamedz.com
3. www.algerie360.com
4. <http://www.caue76.org/>
5. www.ministèredelaculture.dz
6. www.mculture.gov.dz
7. <https://www.ebay.fr>
8. <http://www.culture.gouv.fr>

Article :

1. **O. Menouer, M. Zerouala and A. Dahmen** « The Fahs »: A Challenge for Coastal Tourism Requalification in Algiers?
2. **Yacine Idjer** article publié dans le journal le Soir Info
3. **Laurent Antoine** Rapport de recherche bibliographique.

Conférence :

1. **Omar Hachi**, la conférence s'inscrit dans le cadre du « Printemps des arts »

Archive :

1. Les relevés des plans architecturaux de la villa, donnée au niveau de la bibliothèque du Bastion 23, Alger.
2. La révision du PDAU d'Alger, 2011.

Loi et Charte :

1. **Loi 98-04** relative à la protection de patrimoine culturel ,1998
2. **Charte de Venise**, 1965.
3. **Charte d'Athènes**, 1931.

1.1. Introduction générale : présentation du sujet

Les édifices anciens sont des témoins silencieux d'une période passée. Ils sont une source incomparable de connaissances, silencieux mais expressifs sur l'organisation sociale sur les relations familiales, le mode de vie et l'art de vivre, les connaissances techniques, scientifiques ou artistiques. Également, ils nous renseignent sur les échanges artistiques et commerciaux entre les peuples.

Ces édifices anciens sont considérés en tant que monument historique, Dès lors, leur sauvegarde, leur entretien ou leur restauration s'imposent vu que le lègue de ce précieux héritage est important pour la génération future. le monument historique est défini dans la charte de Venise comme suit : « Toute création isolée ou groupée qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un évènement historique»¹. Par ailleurs, pour la sauvegarde des monuments historique William Morris en 1881, a écrit : « Chacun de nous est engagé à surveiller et à défendre le juste ordre du paysage terrestre, chacun avec son esprit et ses propres mains, pour éviter de léguer à nos fils un trésor moins grand que le trésor que nos pères nous ont légué ».²

Ces actions, pour être menées à bien nécessitent cependant une connaissance approfondie des techniques de construction de l'époque, c'est à dire une connaissance des matériaux utilisés (brique, céramique, bois, métal) et de leur mise en œuvre, mais aussi la connaissance des techniques constructives ; type d'arc, type de couverture; type de structure, mode de réalisation, développement des coffrages ect; mettant en particulier l'accent sur la technologie constructive de l'époque.

Notre recherche consiste à réaliser une monographie sur un édifice historique qui est une demeure de banlieue d'Alger appelée le Fahs³ appelée Villa « *KHEIR EDDINE BARBEROUSSE* ». Cette recherche permettra ses découverts sur plusieurs aspects : historique, technique, construction.

¹ **Charte de Venise** en 1964 Adoptée par ICOMOS en 1965.

² **Morris William**, The restoration of ancient buildings , The builder, 28 décembre 1878

³ **O. Menouer, M. Zerouala and A. Dahmen** « The « Fahs »: A Challenge for Coastal Tourism Requalification in Algiers?

Ces demeures de la banlieue d'Alger sont parmi les éléments composant du fahs. Elles étaient construites à l'époque ottomane entre 1516 et 1830, destinées à des habitations résidentielles de campagne. Au début du 16ème siècle, d'après Haëdo Fray Diego⁴, leur nombre était de « 1500 maisons au-delà de la porte de Bab Azzoun avant 1573 ». Elles sont en fait des palais d'été, dissimulés dans des vastes campagnes⁵, environnant le noyau urbain : la casbah; cette dernière est considérée aujourd'hui centre historique, classée Patrimoine International depuis le 21 février 1992 par l'UNESCO

Les demeures du Fahs, comme habitation traditionnelle se trouvent au croisement de deux problèmes bien distincts, elles sont « un bien », patrimoine, résultat de la mémoire d'un peuple et de ce fait, devront être protégées, sauvegardées, conservées, comme elles sont « habitation ou lieu de vie » et donc devra s'adapter aux exigences du monde moderne et à ses besoins.

Donc l'intérêt de cette recherche réside dans :

1. La connaissance de la production architecturale de l'époque historique (1516-1830), à partir de la lecture des façades permet de mettre en relief ses caractéristiques et ses spécificités.
2. La connaissance des matériaux et des techniques constructives utilisés, afin de fournir un début de base de données.
3. La sensibilisation des habitants, des pouvoirs publics au patrimoine et ceci afin de le prendre réellement en charge.

⁴ Haëdo Fray Diego De « Topographie et Histoire générale d'Alger »

⁵ Deluz Jean-Jacques « L'urbanisme et l'architecture d'Alger, aperçu critique ». OPU /Margada1988, p10

1.2. Problématiques ;

Diverses sources historiques d'époque Ottomane ou des premières décennies de l'occupation Française attestent l'existence et propagation du patrimoine Architectural résidentiel (maisons Fahs) de la banlieue d'Alger, Malheureusement ce sujet reste peu exploré par les chercheurs.⁶

Généralement, Alger comporte un nombre important de " Diar el Fahs ", qui représente des résidences de repos ou résidences d'été, datant de l'ère Ottomane et dont la plupart se trouvent actuellement dans un état de délabrement très avancé.

Il existe quatre catégories de ces maisons selon "Omar Hachi":⁷

Celles qui appartenaient à l'état et d'autres à des institutions internationales ou à des représentations diplomatiques, comme il existe une catégorie qui reviennent aux héritiers et enfin celles qui sont occupées, voire squattées par habités ou des locataires dans des cas.

Ajoutant à cela la disparation de plusieurs de ces habitations Ottomane au fil des siècles, et d'autres ont été l'objet de travaux de réaménagements dès le début de l'époque coloniale; au début de la conquête, en 1833, le jardin du palais du Dey est devenu hôpital du Dey Agha.

La catégorie occupée ou squattée d'une manière irrégulière, subit quotidiennement des transformations voir destructions pour recréer des espaces nouveaux à cause de l'augmentation du nombre des locataires, et justement notre cas d'étude villa " *KHEIR EDDINE BARBEROUSSE* " de la ville de la Pointe Pescade rentre dans cette catégorie.

Dans cette perspective notre recherche se veut ainsi :

Une contribution à la connaissance et à la reconnaissance de ce patrimoine.

En suivant cette logique nous tenterons à travers ce modeste mémoire de répondre aux problématiques suivantes :

- **Quelle sont les caractéristiques Architecturales majeurs de cette bâtisse ?**
- **Quel est l'état de sa conservation ?**

⁶ Yacine Idjer Publié dans Info Soir le 15 - 04 - 2009

⁷ Omar Hachi, chercheur, historien, au musée du Bardo, et ancien directeur des archives de la wilaya d'Alger la conférence s'inscrit dans le cadre du «Printemps des arts» le 14 - 04 – 2009

1.3. **Hypothèses** :

Dans une perspective de préservation et de valorisation comme une démarche impérative et urgente, par rapport au mauvais état de conservation de la bâtisse, les hypothèses sont:

- Faire des relevés pour établir une bonne reconstitution de la bâtisse (là-dessus on a été confronté à beaucoup d'obstacles).
- Etablir une Monographie (une description) Architectural plus détaillée que possible afin de faire connaître cette maison.
- Réaliser un reportage photographique et faire des dessins afin d'aboutir à une bonne description de l'œuvre.

1.4. **Objectifs** :

Suite à l'absence des documents historiques sur les maisons de plaisance de la ville de la Pointe Pescade, notamment sur notre cas d'étude, villa « *KHEIR EDDINE BARBEROUSSE* » et vue son état de conservation les objectifs sont comme suit :

- Faire connaître ce patrimoine architectural méconnu.
- Sensibiliser les habitants de la ville de la Pointe Pescade de ce patrimoine Ottoman.
- Interpeller le staff politique de la ville afin d'intervenir pour sa préservation sa restauration et sa réhabilitation.
- Inciter les étudiants en architecture et d'autres disciplines à travailler sur ce patrimoine inestimable.

1.5. **Méthodologie de recherche** :

Cette recherche s'intéresse à la monographie du cas d'étude villa « *KHEIR EDDINE BARBEROUSSE* » est basée sur la reconnaissance à travers l'analyse indirecte on utilisant la collecte bibliographique, iconographique, et web-graphique et l'analyse directe du bâti existant à travers les relevés, l'analyse des façades, l'analyse spatiale et structurelle.

Ensuite nous avons décrit la bâtisse villa « *KHEIR EDDINE BARBEROUSSE* », sur le plan technique grâce à la description des matériaux utilisés et de la structure. Et enfin on a pu faire une lecture des distributions intérieures des différents niveaux, des différentes élévations et de ses couvertures, ainsi que les éléments architectoniques pour que cette connaissance permettra de la sauvegarder et de la mettre en valeur.

1.6. **Structure du mémoire** :

Notre travail se structure en cinq chapitres :

1. **Premier chapitre** : qui s'intéresse sur la Problématique, tout en mentionnant des hypothèses et nos objectifs, ainsi que la méthodologie à suivre pour expliquer notre cas d'étude, Objectif de la recherche et structure du mémoire.
2. **Deuxième chapitre** : qui traite la notion du patrimoine bâti, le patrimoine a travers l'histoire et les types d'interventions sur le patrimoine architectural.
3. **Troisième chapitre** : qui s'intéresse à l'historique des maisons Fahs, et des autres appellations, son apparition en Algérie et sa propagation dans le temps et son développement et l'nidification de quelques demeures.
4. **Quatrième chapitre** : qui s'intéresse présentation du contexte de la villa « *KHEIR EDDINE BARBEROUSSE* » et l'aperçue historique et l'analyse descriptive de la villa.
5. **Cinquième chapitre** : qui s'intéresse a l'analyse architecturale et fonctionnelle du cas d'étude villa « *KHEIR EDDINE BARBEROUSSE* » Le système structurel de cette villa et les éléments architectoniques.

➤ **Les annexes et la bibliographie**

Conclusion :

Le patrimoine architectural ottoman en Algérie est une richesse souvent méconnue. Elle est une des composantes de nos villes. Face aux dégradations constatées sur ce patrimoine la question qui se pose aujourd'hui concernant sa sauvegarde et les actions à mener, sont au cœur du débat.

Au cours de ces dernières années, un grand intérêt est accordé à cette production architecturale particulièrement à Alger présentant une qualité spécifique et une richesse typologique ; Plusieurs opérations de réhabilitation ont déjà été lancées dans cette perspective.

Le plan stratégique de la wilaya d'Alger qui s'inscrit dans la mondialisation. Parmi les opérations ou les solutions adoptées par ce plan, nous citerons la structuration du tissu urbain algérois, la réhabilitation et la revitalisation du centre historique. Le plan s'appuie sur deux études structurantes portant sur l'aménagement de la baie d'Alger et la révision du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme, c'est un projet qui va s'étaler jusqu'en 2029⁸.

Le choix des maisons Ottomane de la ville de la Pointe Pescade surnommé par villa « *IKHEIR EDDINE BARBEROUSSE* » comme cas d'étude est motivé par de nombreux aspects:

- Ces Maisons (Houches) sont généralement édifiées entre 14ème siècle et le 17ème siècle. Elles doivent être l'objet de protection et de conservation de toute forme de dégradations. Aussi sa situation, les banlieues d'Alger la capitale en Algérie, c'est la meilleure représentation.
- Ces maisons pendant longtemps, et aujourd'hui encore, les plus merveilleuses perles de la capitale et donne une excellente représentation de la production Architecturale Ottomane.
- Ces maisons ont des valeurs Architecturales, esthétiques et historiques qui méritent une attention particulière.
- C'est un patrimoine Architectural qui présente une richesse particulière, Il est l'apogée du style patrimonial de la période Ottomane en Algérie (maisons et palais d'été de luxe conçus pour les deys occupés par la suite par des colons).

Elles déploient un luxe de fers forgés, de moulures, de consoles, de carreaux colorés et parfois des surcharges sculptées.

⁸ www.algerie360.com

CHAPITRE II :
L'ETAT DES CONNAISSANCES DE LA
NOTION DU PATRIMOINE ET DES
TYPES D'INTERVENTION

Introduction :

Le patrimoine bâti constitue le témoin concret de passage de différentes civilisations dans un territoire qui concerne directement le cadre de vie de chacun de nous. En effet, il est indispensable de le connaître, comprendre, ressortir ses valeurs et le préserver par des actions étudiées et exploitées rationnellement pour les transmettre aux prochaines générations.

La législation nationale algérienne de juin 1998 a défini les types de patrimoine et a spécifié les différents types d'instruments permettant leur sauvegarde et leur conservation.

En effet, les notions de conservation et de restauration semblent inséparables ou encore hiérarchiquement liées (la restauration étant une sous-catégorie de la conservation). Une recherche qui traite de connaissance d'édifice historique nécessite la définition de la catégorie du patrimoine traité et des catégories d'intervention définies telle la conservation et la restauration. C'est pourquoi, d'une manière générale, on a veillé à définir le patrimoine bâti historique, les types d'intervention et les actions à entreprendre dans ce cadre.

2.1. Notion du patrimoine :

Le patrimoine comme le définit F CHOAY est : « Ce beau et très ancien mot était, à l'origine, lié aux structures familiales, économiques et juridiques d'une société stable, enracinée dans l'espace et le temps. Requalifié par divers adjectifs (génétique, naturel, historique...), qui en ont fait un concept "nomade", il poursuit aujourd'hui une carrière autre et retentissante. (...) Dans notre société errante, que ne cessent de transformer la mouvance et l'ubiquité de son présent, "patrimoine historique" est devenu un des maîtres mots de la tribu médiatique... »¹

Le patrimoine architectural constitue le témoignage de différentes civilisations dans un territoire donné et qui est lié à son cadre de vie. Par conséquent, il est nécessaire de le connaître et de ressortir ses valeurs et ses caractéristiques afin de définir les actions à entreprendre pour sa conservation et donc sa transmission aux prochaines générations en bon état le plus possible.²

¹ **Françoise CHOAY**, L'Allégorie du patrimoine, édition du seuil 1992

² **FRANCOISE CHOAY**, L'allégorie du patrimoine Edition du Seuil, édition du seuil 1992,1996, 1999, nouvelle édition revue et corrigé (actualisée en 2007). p.9

Dans la législation nationale algérienne de 1998, le patrimoine historique est défini ainsi : «...sont considérés comme patrimoine culturel de la nation tous les biens culturels immobiliers par destination et mobiliers existant sur et dans le sol des immeubles du domaine national...».³

Et depuis 2003, l'Algérie a mis en place une loi (98-04) relative à la protection du patrimoine culturel ainsi que son décret exécutif (03-324 du 5/10/2003), qui sont applicables pour la protection et mise en valeur des sites historiques par le biais des PPSMVSS dont la Casbah d'Alger est la première en étude (décret exécutif 05-173 du 09/05/2005). Les PPSMVSS sont constitués de plusieurs documents dont le manuel des typologies architecturales, techniques constructives et architectoniques, qui serviront de guide aux différents intervenants pour les opérations de restauration⁴ pour le patrimoine architectural constitué par les édifices historiques.

Cette recherche a pris comme objet d'étude un exemple de patrimoine architectural constitué par un édifice historique qui est une villa du fahs d'Alger de l'époque ottomane.

Ce patrimoine architectural ottoman est une richesse souvent méconnue. Elle est une des plus importantes composantes de certaines villes. Face aux dégradations constatées sur ce patrimoine la question qui se pose aujourd'hui concernant sa sauvegarde et les actions à mener, sont au cœur du débat. Au cours de ces dernières années, un grand intérêt est accordé à cette production architecturale surtout à Alger présentant une qualité spécifique et une richesse typologique, plusieurs opérations de réhabilitation ont déjà été lancées dans cette perspective.

Le plan stratégique de la wilaya d'Alger qui s'inscrit dans la mondialisation. Parmi les opérations ou les solutions adoptées par ce plan, nous citerons la structuration du tissu urbain algérois, la réhabilitation et la revitalisation du centre historique. Le plan s'appuie sur deux études structurantes portant sur l'aménagement de la baie d'Alger et la révision du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme, c'est un projet qui va s'étaler jusqu'en 2029. Dans cette recherche se veut ainsi une contribution modeste à la reconnaissance de ce patrimoine et propose une lecture descriptive des maisons Fahs⁵ de la ville.

³ **Loi 98-04** du 15 juin 1998 relative à la protection de patrimoine culturel.

⁴ **Dr Amina Abdessemed-Foufa** « le manuel de réhabilitation comme outil de conservation dans le cadre du plan permanent de sauvegarde de la casbah d'alger » P01

⁵ **Le 17 août 2018**, www.notion-de-patrimoine-patrimoine.html

2.2. Le patrimoine à travers l'histoire :

En Europe, depuis l'antiquité la séparation entre le présent et le passé n'existe pas du faite que tous les vestiges étaient détruit et reconstruit.

L'époque médiévale (VIII, XIIIème siècle) était qualifiée de période sombre, car elle fut marquée par la famine, les maladies, l'insécurité et les guerres par conséquent c'est la survie qui était prioritaire.

Ce n'est qu'à la renaissance (XVème siècle) que les plus grands artistes, architectes ont émergé en Italie. Ils ont tenté une résurrection des formes classiques grecques et romaines. Cette période était marquée par une florissante production artistique et scientifique qui générèrent des œuvres exceptionnelles (architecture, peinture, littérature, sciences...).

Avec l'avènement de la révolution française en 1789, soit la chute de la monarchie, on assiste à la nationalisation des biens du clergé et de la couronne d'où les premières règles du classement patrimoniale; ils sont inventoriés et catégorisés. Et à partir de cette période que la notion du monument historique est apparue, ainsi que la notion de sa conservation avec la publication d'une instruction concernant la conservation des manuscrits, monuments, tableaux et autres objets faisant partie des biens patrimoniaux.

Au XXème siècle, on assiste à l'universalisation de l'héritage mais aussi à l'introduction d'un nouveau type de patrimoine et qui est la ville qu'on nomma le patrimoine urbain, notamment grâce aux différentes organisations mondiales comme : L'UNESCO, ICOMOS, ICCROM et ICOM⁶

En Algérie, durant les premières décennies du XIX siècle, dans un contexte de quête des origines latines et de promotion des valeurs classiques véhiculées par l'architecture romaine, la puissance coloniale s'est soucié d'abord de la prise en charge des sites et des monuments historiques de la période romaine d'abord, puis ceux relatifs aux autres époques.⁷ «Fort logiquement, la prise de conscience d'un patrimoine commun qui va, au-delà de la période musulmane rattache plus encore la métropole et l'Afrique du Nord »⁸

⁶Françoise CHOAY, l'Allégorie du patrimoine, chapitre un les humanistes et le monument antique

⁷ **Oulebsir, Nabila** ; «La découverte des monuments de l'Algérie. » . Figures de l'orientalisme en architecture. REMMM, N°73-74, Edisud, 1996. P58.

⁸ **Ruel, A.** ; «L'archéologie : la passerelle invisible du patrimoine à l'identité », Alger 1860-1939. Le modèle ambigu du triomphe colonial. Mémoires, N°5, Mars 1999.

En 1840, les missions scientifiques vont introduire en Algérie une conception du patrimoine architectural et des méthodes de mise en valeur et de conservation. Jusqu'à 1842, Amable Ravoisié, pionnier des explorations scientifiques de l'Algérie⁹ va, avec ses descriptions et son répertoire construire les bases d'une identification et d'une mise en valeur des monuments antiques de l'Algérie.

Plus tard, en 1872, Edmond Duthoit avec son étude sur la conservation des monuments arabes¹⁰ va jouer un rôle prépondérant dans la construction d'un savoir sur les monuments de l'Algérie. Il crée ainsi un cadre privilégié pour la reconnaissance et l'identification des monuments de l'Algérie, fondé principalement sur un transfert de conception et de méthode en matière de conservation. En 1880, Il sera nommé architecte en chef des monuments historiques, inaugurant ainsi l'une des premières structures du patrimoine en Algérie et les premières expériences de restauration.

En 1887, la loi relative à la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique est promulguée. Elle va ainsi asseoir les bases juridiques de l'action du service des monuments historiques de l'Algérie. La première liste officielle des monuments historiques est établie cette même année et comptera sept monuments. La seconde, dressée en 1900 rassemblera un total record de 84 monuments classés.

Avec la loi de 1930, les concepts de patrimoine et de monuments sont étendus aux ensembles naturels. Outre les considérations historiques, les dimensions scientifiques, légendaires et pittoresques fondent pour la première fois la définition des valeurs patrimoniales. La loi de septembre 1941 apporte quant à elle, les éléments de réglementation des fouilles archéologiques. En février 1943, la loi instituant les «abords» de 500 mètres autour des monuments classés et inscrits est promulguée, introduisant ainsi une valorisation du monument dans sa relation à son environnement.

Après l'indépendance de l'Algérie en 1962, Malgré les taches urgentes de reconstruction du pays ravagé par la guerre, l'Algérie **par la loi 62-157 du 31 décembre 1962** reconduisait la législation française applicable aux **monuments et sites historiques, naturels, de fouilles et de découpage archéologiques dans ses dispositions non contraire à la souveraineté algérienne.**

⁹ **Amable Ravoisié** «Exploration scientifique de l'Algérie», Tome I et II. Librairie de Furmin, Didot Frères, Paris, 1866.

¹⁰ Terme générique utilisé dans la littérature du XIX^e. siècle pour qualifier aussi l'architecture maghrébine.

La législation française appliquée à l'Algérie, dans ses dispositions non contraires à la souveraineté nationale, a été repensée sous la forme d'une nouvelle loi algérienne en 1967¹¹ à Alger. La loi 98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel ; le ministère de la culture veut faire de cette loi, l'acte fondateur de sa stratégie en matière de prise en charge du patrimoine culturel dans toutes ces catégories y compris le patrimoine architectural. Cette loi n'a pas pu prendre effet qu'avec la publication de ses textes d'application survenue 5 ans plus tard (septembre et octobre 2003) expliquant toutes les modalités de mise en œuvre de toute étude et projet de sauvegarde et de restauration.

2.3. Les types d'interventions sur le patrimoine architectural :

2.3.1. La Conservation architecturale :

Dans notre société moderne, la conservation du patrimoine occupe une place importante parce qu'elle répond à certaines aspirations, notamment le désir de préserver les liens tangibles avec nos racines historiques et d'assurer un « sentiment d'appartenance », afin qu'on puisse transmettre un héritage intact aux futures générations.

La conservation du patrimoine consiste à identifier, à protéger et à faire connaître les aspects importants de notre culture et de notre histoire.¹²

a- Inventorisation

La première étape du processus consiste à identifier et à énumérer les biens qui représentent une valeur culturelle. À ce stade, on effectue normalement des recherches historiques et on dresse un bilan permettant de mieux connaître le sujet et de le documenter, d'une part, et de faciliter les démarches consécutives, d'autre part. On procède d'abord à un relevé pour savoir quels sont les bâtiments, les structures et les lieux qui ont de l'importance pour la collectivité. Souvent, pour rendre plus objectif ce processus d'évaluation culturelle passablement subjectif, on applique des critères visant surtout la conception, les matériaux et le contexte historique. Les biens qui respectent ces critères ont en principe une valeur patrimoniale et s'ajoutent à la liste des richesses à préserver.

¹¹ L'ordonnance 67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels.

¹² <https://conservationrestauration.files.wordpress.com/2008/10/cours-patrimoine.doc>

b- Protection légale

- L'étape suivante vise à protéger les richesses du patrimoine ainsi recensées. Il peut s'agir d'une formule administrative régissant le mode de gestion du bien, par exemple une désignation, ou d'une intervention ayant trait notamment à l'entretien de base, ou les deux. Bien que la désignation ne soit pas indispensable à la protection, elle est souvent appliquée afin que le bâtiment ait de meilleures perspectives de préservation à long terme.

c- Sensibilisation

- L'étape suivante vise à protéger les richesses du patrimoine ainsi recensées. Il peut s'agir d'une formule administrative régissant le mode de gestion du bien, par exemple une désignation, ou d'une intervention ayant trait notamment à l'entretien de base, ou les deux. Bien que la désignation ne soit pas indispensable à la protection, elle est souvent appliquée afin que le bâtiment ait de meilleures perspectives de préservation à long terme

La préservation ou la conservation s'accomplit de prévenir la dégradation du temps sur un bâtiment, sans toutefois réparer les dommages existants, ni modifier l'aspect du bâtiment de quelque manière que ce soit. Cette solution permet de transmettre aux générations futures un témoignage tel qu'il nous a été légué. C'est la prise de conscience de cette responsabilité envers les générations futures qui a abouti à la création des services des monuments historiques chargés de la sauvegarde des monuments civils et religieux représentatifs de la grandeur d'une nation.

A ce propos l'architecte VIOLLET LE DUC avait écrit pour la sauvegarde des monuments de France de définir les moyens de les conserver : « Je dois veiller à la conservation de ces édifices en indiquant au gouvernement et aux autorités locales les moyens soit de prévenir, soit d'arrêter leur dégradation »¹³

En 1965, l'une des préoccupations de la charte de Venise était la conservation des monuments historiques architecturaux qui était au cœur des débats. Cette charte avait défini ce patrimoine architectural comme étant : « Chargées d'un message spirituel du passé, les œuvres monumentales des peuples demeurent dans la vie présente le témoignage vivant de leurs traditions

¹³ VIOLLET-LE-DUC Eugène, « Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIème au XVIème siècle », Morel et Co., Paris, 1854-1868.

séculaires. L'humanité, qui prend chaque jour conscience de l'unité des valeurs humaines, les considère comme un patrimoine commun, et, vis-à-vis des générations futures, se reconnaît solidairement responsable de leur sauvegarde. Elle se doit de les leur transmettre dans toute la richesse de leur authenticité. »¹⁴

La dégradation des monuments historiques considérés en tant que patrimoine architectural est due à une multitude de facteurs (pollution, incendie, tempête, vandalisme, pillage, ou simplement érosion). Sa conservation implique un examen attentif du bâtiment, et l'élaboration d'un traitement adapté à la spécificité de ses maux. Le recours à des techniques et matériaux nouveaux est généralement admis lorsque : « les techniques traditionnelles se révèlent inadéquates, la consolidation d'un monument peut être assurée en faisant appel à toutes les techniques modernes de conservation et de construction dont l'efficacité aura été démontrée par des données scientifiques et garantie par l'expérience. »¹⁵

2.3.2. La Restauration architecturale :

Il s'agit de guérir le bâtiment des dommages qu'il a subis au cours de sa vie, afin de lui redonner toute son ampleur : « Au cas où une restauration apparaît indispensable par suite de dégradations ou de destruction, elle recommande de respecter l'œuvre historique et artistique du passé, sans proscrire le style d'aucune époque »¹⁶ comme il a été défini dans la charte d'Athènes.

Dans un des articles de la charte de Venise la restauration architecturale est définie ainsi : « La restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques. Elle s'arrête là où commence l'hypothèse ».¹⁷

La plupart des monuments historiques sont le résultat d'une succession de constructions, destructions, reconstructions, transformations. La restauration doit donc jongler avec la singularité

¹⁴ Charte de Venise – 1965

¹⁵ Idem.

¹⁶ Charte d'Athènes – 1931

¹⁷ Charte de Venise, op. cit.

de chaque bâtiment, la restauration semble une intervention rigoureuse et scientifique de reconstitution.

La restauration ne se résume donc pas à une simple restitution. le point de vue émis par Viollet-Le-Duc sur la restauration est le suivant : « Restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer, ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné ». ¹⁸

Par contre, les dégradations d'un bâtiment font partie de son histoire. Certains se fondent sur ce constat pour s'opposer à la restauration systématique, au nom du respect de cette histoire : « Sur une œuvre nouvelle, une dégradation prématurée nous gêne autant qu'une restauration récente sur une œuvre ancienne. C'est plutôt la perception du cycle nécessaire de la genèse et de la disparition qui plait à l'homme du début du XXème siècle. » ¹⁹

2.4. Les opérations menées sur patrimoine architectural :

Les interventions de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine historique et archéologique et des sites couvrent une multitude de compétences, d'instruments, de méthode et des techniques de mise en projet, on peut citer

a- La restauration : se donnant pour but de prolonger la vie de l'édifice, elle consiste nécessairement une intervention directe sur celle-ci ²⁰ « ... conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument... » ²¹

Les étapes de la restauration se résument en 5 étapes: ²²

- Reconnaissance
- Support « le relevé architectural »
- Auscultation
- Diagnostic

¹⁸ VIOLLET-LE-DUC, Eugène – Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIème au XVIème siècle - 1854

¹⁹ RIEGL, Aloïs – Le culte moderne des monuments - 1903

²⁰ LAURENT Antoine « Aspects théoriques de la restauration du patrimoine » P.02

²¹ Charte de Venise 64. Article 9

²² Koichiro Matsuura Directeur général de l'UNESCO Message à l'occasion de l'année des Nations Unies pour le patrimoine culturel « 2002 ».

➤ Solution

b- La réhabilitation : L'amélioration de l'habitat existant, en le rendant plus adapté au temps présent et à long terme.²³

- La mise en valeur architecturale, en utilisant soit les techniques ancienne, soit les techniques nouvelles pouvant s'intégrer au bâti.

Les étapes de la réhabilitation :

Le diagnostique (conserver ou non l'édifice)

- Support à compléter
- Mode d'intervention (cicatrisation substitution, recentrement de charges).

c- La reconversion : Adaptation d'une industrie ancienne à de nouveaux besoins ; changement de production opéré par une entreprise, une localité ou une région ; changement de type d'activité ou de secteur d'activité au terme d'un processus de recyclage et de reclassement.

- un dialogue entre le passé et le présent.

Les étapes de la reconversion se résument en :

- Lecture historique
- Support « le relevé architectural »
- Un programme suivant les besoin et la mise en valeur de l'édifice
- Étude de faisabilité
- Ajout d'une extension si nécessaire avec le respect de la valeur de l'édifice.²⁴

Conclusion :

La préservation du patrimoine engage des mesures et de stratégies qu'il faut mettre en place pour sa protection, elle se traduit par le cadre réglementaire et juridique en termes de lois et textes normatifs tels que chartes, conventions et recommandations. En pratique, cela signifie que les dommages et détériorations causés par des agents externes ou internes doivent être stoppés puis neutralisés²⁵. Quant à la protection, c'est l'action de protéger qui consiste à assurer les conditions

²³ S. Soukane , M. Dahli, La Réhabilitation du patrimoine colonial 19ème 20ème dans le contexte du développement durable, Université de Tizi-Ouzou, Département d'architecture, Algérie.

²⁴ <http://www.caue76.org/> , reconversion du patrimoine architectural communal.

²⁵ B.M.Feilden et J.Jokilento, (1996), « Guide de gestion des sites du patrimoine culturel mondial. Le problème de l'authenticité et les traitements », ICCROM. Rome, p. 64.

de survie d'un monument, d'un site ou d'un ensemble historique, sur un plan d'abord juridique. Ce terme porte également sur la protection physique des monuments et sites historiques contre le vandalisme, le vol et les agressions sur son environnement par l'empiètement visuel ou autre. et les différents types d'interventions sur le patrimoine architectural a pour le but de la protection et la préservation de la vie dans les monuments ou ensembles monumentaux, par le maintien de leurs fonctions d'origine ou l'introduction de fonctions nouvelles de même ordre.

Le patrimoine architectural d'Alger d'avant 1830 qui consiste en des villas et des demeures du fahs nécessitent d'abord une connaissance grâce à leur identification dont certaines sont révélées par des études. Par ailleurs plusieurs d'entre elles ne sont pas encore connues telles la villa nommée KHEIR EDDINE BRBEROUSSE située à la Pointe Pescade, cette recherche va permettre de la découvrir grâce à l'élaboration de sa monographie pour sa protection et sa conservation.

Introduction :

La ville de la Pointe Pescade, est une banlieue d'Alger, dans cette commune du fahs algérois, aux origines campagnardes, où la plus ancienne édification appartenait à l'époque turque et elle avait marqué le début de l'organisation spatiale de ce territoire. Durant cette période la ville a connus cinq bâtiments : trois fortifications et deux villas construites par un rais appelé Barberousse. Au sens réel du terme, la villa « KHEIR EDDINE BARBEROUSSE » qui est notre sujet de notre recherche monographique est édifice de mémoire, elle rappelle la puissance de la régence turque à Alger entre le XVIème et le XIXème siècle, elle est aussi un témoin d'un savoir-faire en matière de construction des villas et d'une typologie qui prètent au respect de ceux qui l'ont édifié. Cette résidence ou « maison de campagne » est l'une des plus belles villas du fahs, d'un style mauresque. Actuellement, elle se trouve, malheureusement dans un état de délabrement avancé elle était entourée de vaste djenane qui a disparu aujourd'hui a cause de l'occupation du plateau.

Ce chapitre permettra de définir la notion de fahs comme territoire d'implantation de ces demeures, ainsi que l'identification de certaines d'entres-elles d'après des études publiées afin de démontrer que ce cas d'étude n'est pas encore révélé d'où notre recherche monographique permettra sa connaissance et reconnaissance en tant que patrimoine architectural.

3.1.Le Fahs comme territoire des villas :

L'espace rural autour de la ville d'Alger est connu jusqu'à nos jours par la désignation « Fahs ». Les dictionnaires et encyclopédies modernes donnent au terme le sens de campagne, environs ou encore banlieue de la ville.

Selon Amireche et Cote (2007), « le mot " Fahs", arabe, signifie "tout endroit" habitable dans les récits des géographes, historiens, poètes, etc. On le qualifie des environs d'Alger ». Au fil du temps, il est entendu localement au sens de « banlieue d'Alger ». Cependant, l'utilisation du terme remonte à plus loin. En effet, au XIIIème siècle, plusieurs contrées dans l'Andalousie occidentale étaient appelées « Fahs »¹.

Selon le témoignage de Yakout El Hamawi, l'encyclopédiste et géographe syrien dans son ouvrage « Mu'jam El-Buldan », le terme était, à cette époque, un nom propre donné à toute localité rurale où les habitants pratiquaient l'agriculture et l'élevage et alimentaient, par leurs productions, les marchés à proximité de la ville. Outre les jardins et les terrains agricoles, l'espace rural d'Alger (El-Djezaïr), son Fahs, contenait plusieurs structures de plaisance et d'agrément, c'était un lieu de

¹Louisa Amireche, Marc Cote, de la médina a la métropole dynamiques spatiales d'Alger a trois niveaux, Sciences & Technologie D – N°26, Décembre (2007), pp.71-84

rencontre et d'échange entre les citadins et la population rurale des environs proches et lointains de la ville².

Le type le plus dominant de ses structures est le type djenane, terme arabe signifiant jardin et qui désignait, à l'époque, une résidence d'été ou une maison de campagne. Outre les jardins et les résidences de villégiature, l'espace des Fahs contenait plusieurs cafés maures, marchés, fontaines, hippodromes ou encore Markad, lieux de pèlerinages hebdomadaires abritant les mausolées des saints personnages de la ville. Ces structures territoriales, historiques et patrimoniales, plus ou moins bien préservées, peuvent être reconsidérées dans le cadre d'un projet touristique global de la métropole algéroise. La prise en considération de ce potentiel singulier participe à la requalification du tourisme algérois centré sur la ressource littorale.³

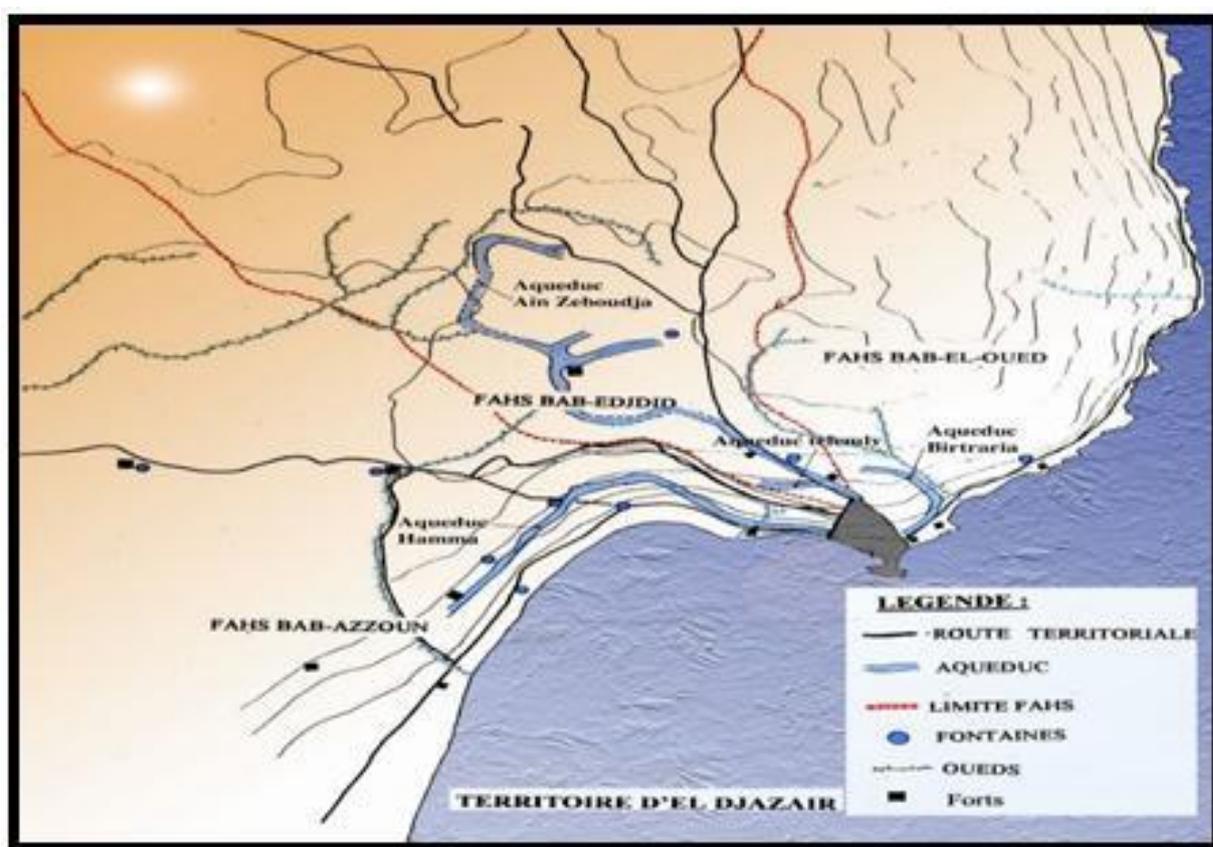


Figure 01 : La structuration De la ville ottomane et son territoire
Source : Louiza amireche, la médina métropole dynamique spatiales
D'Alger a trois niveaux, 2007, P, 71.

² Louisa Amireche, Marc Cote, Op. Cit.

³ Dalila Kameche – Ouzidane, Alger à l'époque ottomane (XVIe-XIXe siècles). Ses trois principaux aqueducs suburbains qui desservent en eau fontaines, abreuvoirs et lavoirs, École polytechnique d'architecture et d'urbanisme d'Alger

3.2. Origine du mot Fahs et d'autres appellations :

Le fahs d'Alger a été défini par la plupart des voyageurs français comme une « Banlieue de plaisance pour les citadins, parsemées de villas et plantées de jardins appartenant aux dignitaires algérois » où les demeures « Villas plaisantes aux cours pavées de marbre, aux salles lambrissées de faïences » sont bâties au milieu de jardin⁴.

D'après Klein le terme de fahs a été utilisé pour le quartier de sidi Yacoub qui était appelé: Fahs et djenain (banlieue des jardins)⁵.

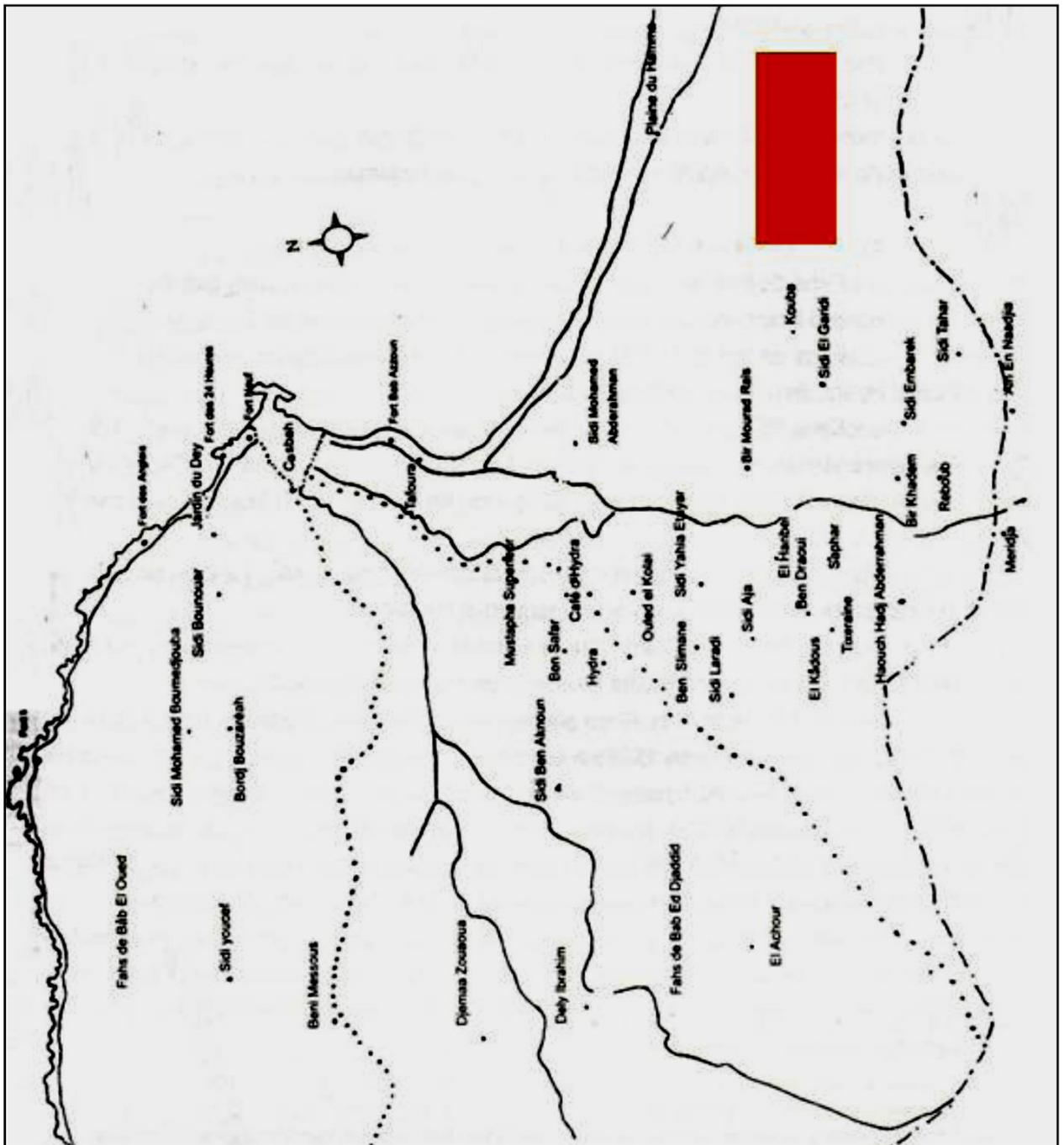
Géographiquement parlant, le fahs couvre la plus grande partie du Sahel qui s'étale des portes de la médina jusqu'aux abords de la plaine de la Mitidja. Les atouts du Fahs sont nombreux. En premier lieu l'abondance de l'eau qui se manifeste par les sources, les ruisseaux, les oueds, et les puits d'où la toponymie des lieux qui persiste de nos jours, en plus des fontaines édifiés le long des chemins des passants

Le Fahs suit la courbe de la baie d'Alger et se présente de ce fait comme un croissant autour de la ville. Il s'étend du nord au sud ; de la mer Méditerranée aux limites des plaines de la Mitidja et d'est en ouest de l'embouchure d'El Harrach aux limites du massif de Bouzaréah. Le Fahs est divisé en trois parties : « Division établie sur la base des documents des Makhmas»

1. Au Nord : le Fahs de Bâb l'oued
2. Au Sud : le Fahs de Bâb Azzoun
3. A l'Ouest : le Fahs de Bâb el Djedid

⁴ **Ourgli Nadia** « Inventaire et restauration des villas d'Alger de l'époque Ottomane », Epau.

⁵ **Klein, H. (1912)**. Feuilletts d'El-Djezaïr, L .Chaix Editeur . Alger 1937.P.11.



- Limites entre Faahs.
- .-.-.-.- Limite Sud du Faahs.
- Routes Principales.
- Etablissements Humains

Fig 2 : Schéma du Faahs d’Alger. Les limites territoriales aux XIX e siècles.
Source : Mémoire de magistère d’Ourgli Nadia.
 « Inventaire et restauration des villas d’Alger de l’époque Ottomane », Epau.

3.2.2. Les Haouches :

Le Haouche est l'espace où s'exécutent, au quotidien, les pratiques des familles. C'est un espace fermé et découvert, ouvert sur le ciel. Le Haouche, véritable centre de la harat, est le poumon qui permet aux bouyoute l'entourant de changer d'air, de s'oxygéner. C'est lui quilleur procure la lumière naturelle dans laquelle elles baignent toute la journée et qui gratifie certaines d'entre elles de quelques rayons de soleil. Les portes et les fenêtres des bouyoute ne ressentent aucune gêne à confier à cet espace extérieur l'intérieur des bouyoute. C'est pourcela qu'elles restent presque tout le temps ouvertes. A lui seul, il rassemble tous les services que se partagent les familles. Ces services comme les toilettes et la buanderie, sont judicieusement implantés dans des endroits où aucun regard indiscret n'ose aller les chercher.

3.2.3. Les Djenanes ;

Les Djenanes des environs d'Alger sont implantés sur les versants des collines faisant face à la côte. Outre l'intérêt du panorama ouvert sur la mer, ces collines sont aussi cultivées, ornées de vergers et de jardin, dans le voisinage de la ville. La ventilation et l'air sain de collines contrastent avec l'air des marais de la plaine du Hamma, de l'El — Harrach et de la plaine de la Mitidja

3.2.4. Les maisons de plaisance :

C'est-à-dire des localités rurales organisées autour des maisons de plaisance et leurs jardins. Aujourd'hui, ces localités rurales d'Alger sont devenues de véritables villes, mais elles conservent, encore, certaines traces de leur caractère de plaisance et d'agrément du XVIème siècle

3.3. Quelques Palais et Villas demeure⁶es du fahs d'Alger :

Ce qui est appelé « Diar el fahs », sont des biens (jardins, maisons, palais, etc.) qui se situent en dehors de la ville d'Alger, c'est-à-dire en dehors de la Casbah (région urbaine), Près de 1.500 maisons Fahs ont été détruites durant l'ère ottomane par un chef turc afin d'empêcher les Espagnols d'y habiter, selon des récits. Après les deux violents tremblements de terre ayant secoué la capitale en 1365 et 1716, il a été décidé au début du 18ème siècle de la reconstruction de la ville. Le nombre des biens Fahs atteint alors les 20.000 unités. Durant la colonisation française ce nombre est réduit à 2.000 seulement. Actuellement, le nombre des résidences Fahs à Alger est de

⁶ <https://www.ministèredelaculture.gov.dz>

119 seulement dont un nombre réduit sont des biens de l'Etat, alors que les privés sont propriétaires de la grande majorité

Depuis plus d'une décennie des études ont été réalisées sur le territoire du fahs et de ses composants, plus particulièrement les maisons et les demeures. Le ministère de la culture⁷ a dressé une liste de ses villas et demeures, elle a recensé 50, on a remarqué que la villa Kheir Eddine Barberousse ne figure pas sur la liste du ministère qui suivra⁸. Cela nous amène à dire que sa monographie permettra sa révélation au public et aux autorités.

Bien culturel	Adresse/ Localisation	Classement	Date de classement
Villa Hussein Dey	Hussein Dey	Monument classé	19/ 10/ 1982 / J.O.n°48 du 30/ 11/ 1982
Villa des Arcades	El Madania	Monument classé	31/07/1945 / J.O.n°7 du 23/ 01/ 1968
Villa de la fille du Dey	Lycée Boulkine à Hussein Dey	Monument non classé	
Villa Polignac (bordj)	Bouzaréah	Monument classé	20/12/1967 / J.O.n°7 du 23/ 01/ 1968
Palais du Peuple. (Résidence officielle)	Sidi M'hamed	Monument classé	O.I.C 1992
Villa Boukanoura	Bologhine	Monument non classé	
Djenane Rahet El Bey	Bologhine	Monument non classé	
Villa Louvet	Kouba	Monument classé	20/12/1967 / J.O.n°7 du 23/ 01/ 1968
Djenane El Mafti (Résidence officielle)		Monument non classé	

⁷<https://www.m-culture.gov.dz>

⁸ www.ministèredelaculture.gov.dz

Dar Eddaikha (Résidence officielle)		Monument non classé	
Dar Bensiam	Bir-khadem	Monument non classé	
Djenan Zeïtoun	Bouzaréah	Monument non classé	
Dar Arika	Ruisseau	Monument non classé	
Dar Arika	en face de la cité Malki	Monument non classé	
Djenane Boursas	Z'ghara	Monument non classé	
Sidi Naâman	El Harrach	Monument non classé	
Haouche Gaïd El Bâb	Bir-khadem	Monument non classé	
Houche Far nibiri	Bir-khadem	Monument non classé	
Dar Haouche Népal	en face de l'hôtel "Djazair"	Monument non classé	
Oued Mustapha Raïs	El Biar	Monument non classé	
Djenane Lakhdar	El Biar	Monument non classé	
la résidence de Rahet El-Dey	El Biar	Monument non classé	
Djenane Raïs Hamidou	El Biar	Monument non classé	
Villa mahieddine	Salle harcha Sidi M'hamed	Monument classé	16/04/1927 / J.O.n°7 du 23/ 01/ 1968

Musée bardo	Alger centre	Monument classé	01 /09 / 1985 / J.O.n° 37 du 04/ 09/ 1985
Villa Abdelatif	Sidi M'hamed	Monument classé	29/11/1922 /J.O.n°7 du 23/ 01/ 1968
Thaalibia	Hussein dey	Monument non classé	
Villa de l'acha	Mouritania	Monument non classé	
Villa Qsab El Hind (villa des bambous)	Sidi M'hamed	Monument non classé	
Youcef khoudja	Tagara	Monument non classé	
Djenane yahia acha	hydra	Monument non classé	
Djenane ben sehnoun	Ben aknoun	Monument non classé	
Villa rais h'mido	Rais h'mido	Monument non classé	
Jardin des beys	L'hospital mayou	Monument non classé	
Djenane el-bey	Bir-khadem	Monument non classé	
Djenane chyoukh el bled	Bir-khadem	Monument non classé	
Djenane ben nigro	Bir-khadem	Monument non classé	
Djenane kheznadar trésorier	Bir-khadem	Monument non classé	
Djenane abd elkader chef de police	Bir-khadem	Monument non classé	

Djenane ben safa	Bir-khadem	Monument non classé	
Djenane kaid el bab (prefet des portes)	Bir-khadem	Monument non classé	

De cette liste, certaines d'entre elles sont classées patrimoine national et qui sont au nombre de neuf et inscrites au journal officiel : sept le furent en 1968 et la huitième en 1982⁹ et qui sont les suivantes :

1. La villa Abd el tif (Abdeltif) classé le 29 novembre 1922 située a Mustapha intérieur; actuel quartier du Hamma .
2. La villa Mahieddine (Mahi Eddine) classée le 26 Avril 1927 (abord classée le 16 octobre 1948). située a Mustapha supérieur; actuel quartier de sidi M'hamed.
3. La villa Second Weber et le bois des pins qui l'entoure, Classée le 28 février 1928située a El Biar.
4. La villa des Arcades dite Rais Hamidou classée le 31 juillet 1945 ainsi que les abords,située a Mustapha Supérieur, ex-Clos Salembier actuel quartier d'El Madania
5. Le Bordj Pognac et abords, dit aussi Djenan el Mupfti, classée le 4 octobre 1948, Bouzeréah
6. La villa Louvert et abord, classée le 09 avril 1946, a Hussein Dey.
7. La villa du Dey Hussein a été classée le 31 juillet 1982 et inscrite au JO N°48 du 30 novembre, (l'arrête de l'instance de classement date du 15 avril 1979), située a Hussein Dey.
8. Musée bardo a été classé le 01 septembre 1985 et inscrite au JO N°37 du 04 septembre 1985 et située a Alger centre
9. Palais du Peuple classé le 1992, (Résidence officielle) a été classé le située a Sidi M'hamed.

Certaines caractéristiques de ces villas sont récapitulées dans les tableaux qui suit :

⁹ **Ourgli Nadia** « Inventaire et restauration des villas d'Alger de l'époque Ottomane », Epau.

Edifice	<i>Villa Abd el Tif (Abdellatif)</i>	<i>Villa Mahieddine (MahiEddine)</i>
Illustration		
Situation	Wilaya d'Alger – Commune de Hamma	Wilaya d'Alger – Commune de Sidi M'Hamed
Date de construction	1715	Construite au début du XVIIIe siècle
Date de classement	29/11/1922 /J.O.n°7 du 23/ 01/ 1968	16/04/1927 / J.O.n°7 du 23/ 01/ 1968
Fonction antérieure	Villa privée du Dey d'Alger	Propriété de Tahar Ben Ahmed Ben Mahieddine.
Fonction actuelle	Le siège de l'AARC (Agence Algérienne pour le Rayonnement Culturel)	Centre culturel.

Edifice	<i>Villa des Arcades (Rais Hamidou)</i>	<i>Villa Hussein Dey</i>
Illustration		

Situation	Wilaya d'Alger – Commune d'El Madania	Wilaya d'Alger – Commune d'Hussein Dey
Date de construction	Fut construite au début du (XVI e siècle) 16	
Date de classement	31/07/1945 / J.O.n°7 du 23/ 01/ 1968	19/ 10/ 1982 / J.O.n°48 du 30/ 11/ 1982

Edifice	<i>Villa Louvet</i>	<i>Villa Second Weber</i>
Illustration		
Situation	Wilaya d'Alger – Commune d'Hussein Dey	Wilaya d'Alger – Commune d'El Biar
Date de construction	Fut construite au début du (XVI e siècle) 16	
Date de classement	20/12/1967 / J.O.n°7 du 23/ 01/ 1968	28 /02/1928J.O.n°66 du 23/ 01/ 1968

Edifice	Musé bardo	<i>Villa Polignac (bordj)</i>

		
Situation	Wilaya d'Alger – Commune d'Hussein Dey	Wilaya d'Alger – Commune d'El Biar
Date de construction	Fut construite au début du (XVI e siècle) 16	
Date de Classement	20/12/1967 / J.O.n°7 du 23/ 01/ 1968	28 /02/1928J.O.n°66 du 23/ 01/ 1968

Conclusion :

Le patrimoine architectural de l'époque ottomane constitué par les villas et les demeures du fahs furent nombreuses et elles se dégradent progressivement, bien qu'elles constituent une partie de la mémoire de la ville d'Alger.

L'examen des différentes listes citées au dessus nous a révélé l'inexistence de la villa « KHEIR EDDINE BARBEROUSSE » sur aucune d'elles, ce qui nous conduit à dire que notre étude de monographie contribuera à sa connaissance et à l'enrichissement de la liste du ministère.

De les investigations sur les lieux (relevés, analyse du système structurel, reportage photo,...) a permis sa connaissance et donc la sensibilisation des différents acteurs du patrimoine à sa prise en charge réelle.

CHAPITRE IV :

**Présentation et description de la villa
«*KHEIR EDDINE ARBEROUSSE*»**

Introduction :

L'élaboration de la monographie nécessite une démarche méthodologique à suivre et qui sera exposé dans sa première partie qui est ce chapitre à la connaissance de son contexte qui est la ville historique de la pointe Pescade, à travers l'exposé d'un aperçue historique et d'une présentation de son environnement immédiat . On exposera aussi dans ce chapitre l'historique de la villa « KHEIR EDDINE BARBEROUSSE » à travers ses différentes transformations architecturales et constructives.

4.1. Présentation du contexte de la villa

4.1.1. Présentation de la ville et aperçue historique :

Pointe pescade constitue une deuxième pointe de la baie d'ALGER avec la pointe de **La Pérouse**. C'est une commune de la banlieue algéroise, à environ 7 km au nord-ouest du centre-ville d'Alger limitée au Nord par la mer, au Sud par La **Bouzareah**, à l'Est par **Cheragas** et **Saint Eugène** par l'Ouest. « **Figure 03** »

Elle est caractérisée par ses belles petites criques qui longent la côte méditerranéenne. Cette côte est poissonneuse et riche en mollusques (spécialement les moules) d'où son nom "PESCADE" du mot espagnol "PESCADO" qui signifie poisson. le nom de «Pointe Pescade» donné au site se trouve sur la carte espagnole «Punto de Pescade» au XVIIIe siècle, bien avant l'occupation française de l'Algérie.



Figure 03: Localisation de Rais Hamidou par rapport à la wilaya d'Alger
Source : fr.wikipédia.org



Figure 04: Carte actuelle de la pointe pescade
Source : viamichelin.fr



Fig.05: Vue sur le port Mers ed debban
Source : <https://www.ebay.fr>

:

4.2. Contexte historique :

La villa a traversé trois périodes historiques :

La période Ottomane:

Durant cette période la ville était inscrite dans le système défensif de la capitale, elle représente la 2eme pointe de la baie d'Alger avec celle de Tamenfoust, sa situation permet la sécurité et le contrôle de la baie.

La défense éloignée est assurée par un chapelet de forts détachés, implantés le long de la ligne de côte depuis Mars Ad Dabbānà l'ouest jusqu'au cap de Tamantafust à l'est. « Fig.06 »

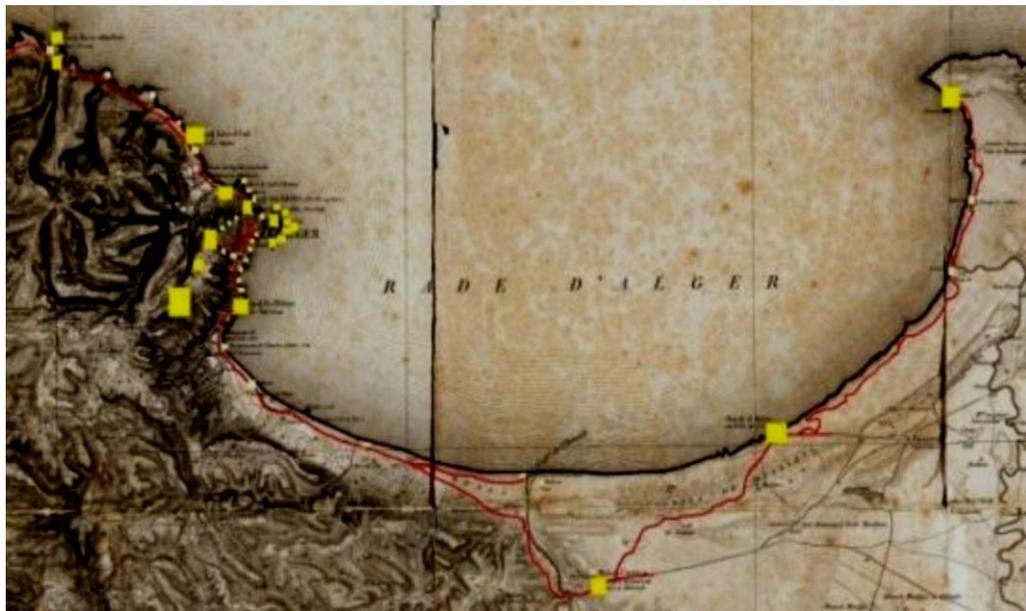
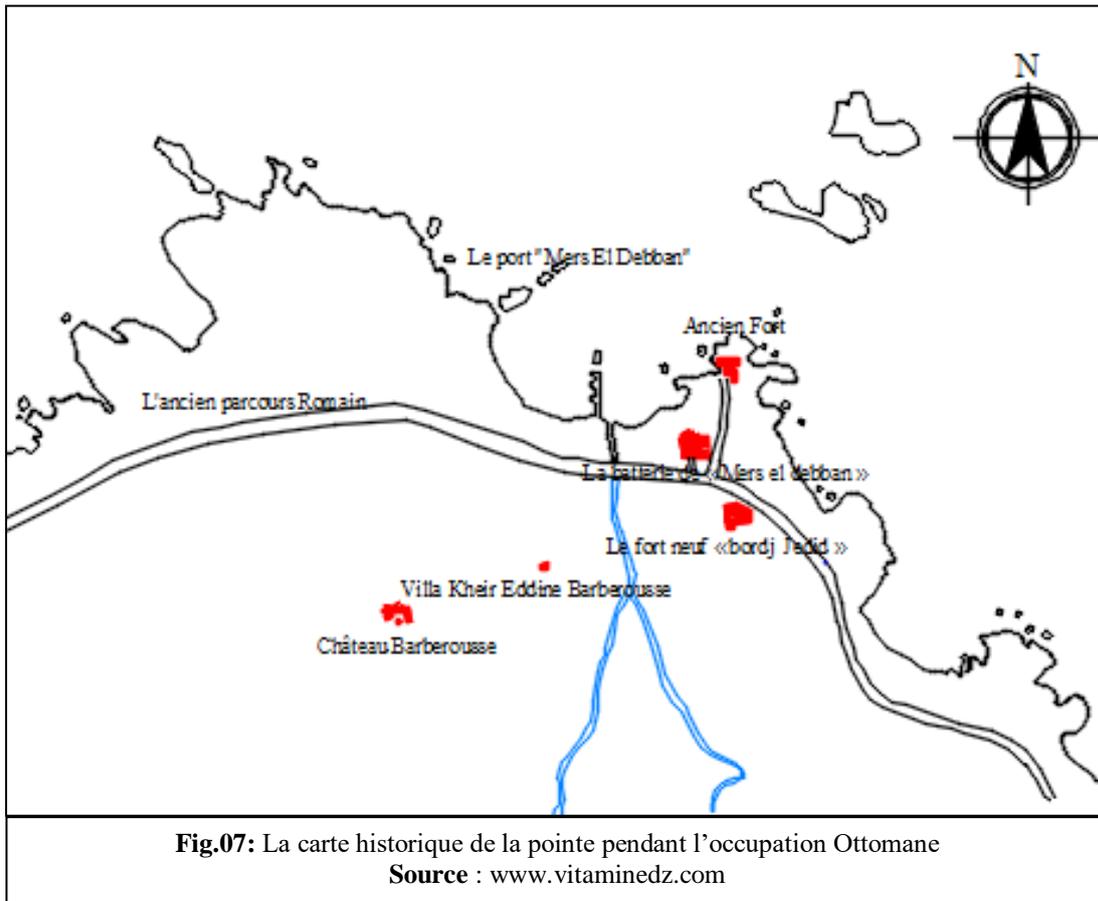


Fig.06: Fortification de la baie au XVIIe siècle
Source : <https://www.alger-roi.fr>

Dans cette période il y avait cinq types de bâtiments :

- Les bâtiments défensifs :
 1. L'Ancien Fort de « Mers Ed Debban ».
 2. La Batterie de « Mers Ed Debban ».
 3. Le Fort Neuf « Bordj Jedid ».
- Les résidences :
 1. Château Barberousse.
 2. Villa Kheir Eddin Barberousse. « Fig.07 »



L'occupation Française:

- En 1830 juste après l'occupation de la capitale l'armée française a occupé les bâtiments ottomans.
- Après 1842 la RN 11 a été réaménagé (en 1842 la route qui relie Alger à la Pointe Pescade a été coupée d'après le livre "Douze ans en Algérie 1830-1842" de Bonafond le médecin de l'armée française).
- En 1845 après l'achèvement des travaux de réaménagement de la route les autorités Française commence le morcellement du territoire en priorité, les colons commencent à réexploiter les terrains agricoles.
- Entre 1845 et 1926 la pointe pescade a devenue une station de plaisance et d'estivage, donc l'activité de l'agriculture commence à disparaître.

- Des chalets des kiosques, quelque villas dignes de ce nom, mais sur tout beaucoup de cabanons et de guinguettes, tel fut l'aspect du village.
- En 1878 le transport par train était assuré après la réalisation d'un chemin de fer (parallèle à la RN11) qui relie Ain Taya à Koléa passant par la Pointe Pescade, ce qu'il provoque l'urbanisation de la ville.

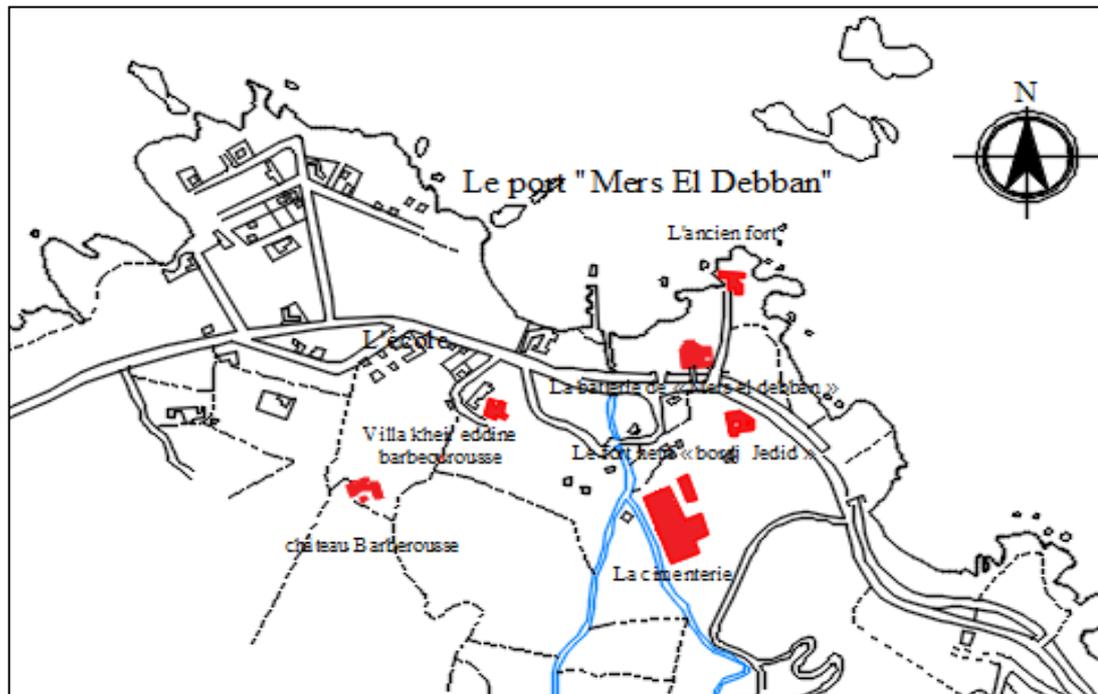


Fig.08: La carte historique de la pointe en 1930
 Source : www.vitamedz.com

- En 1926 l'installation de la cimenterie sur un plateau à proximité de la RN. la société qui gère la cimenterie commence à réalisé des résidences pour les ouvriers. une grande partie de la plaine entre la RN et la côte et aussi les terres entre la RN et les pentes du mont reste vierges.

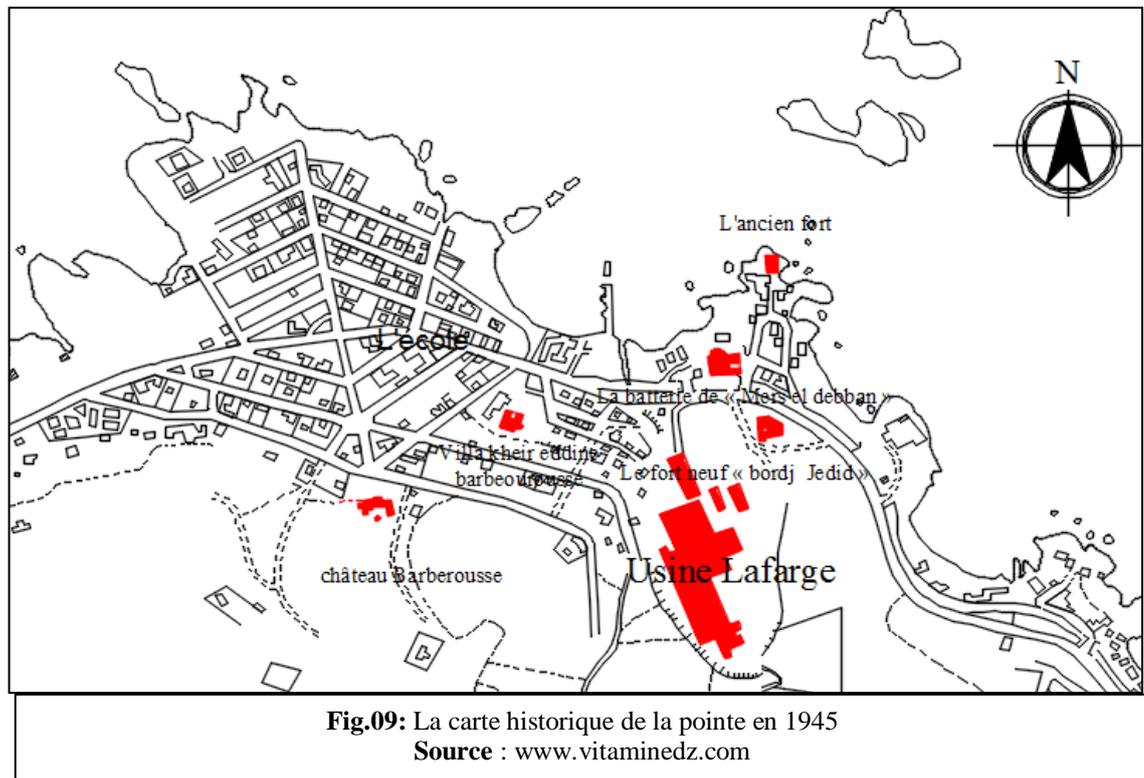


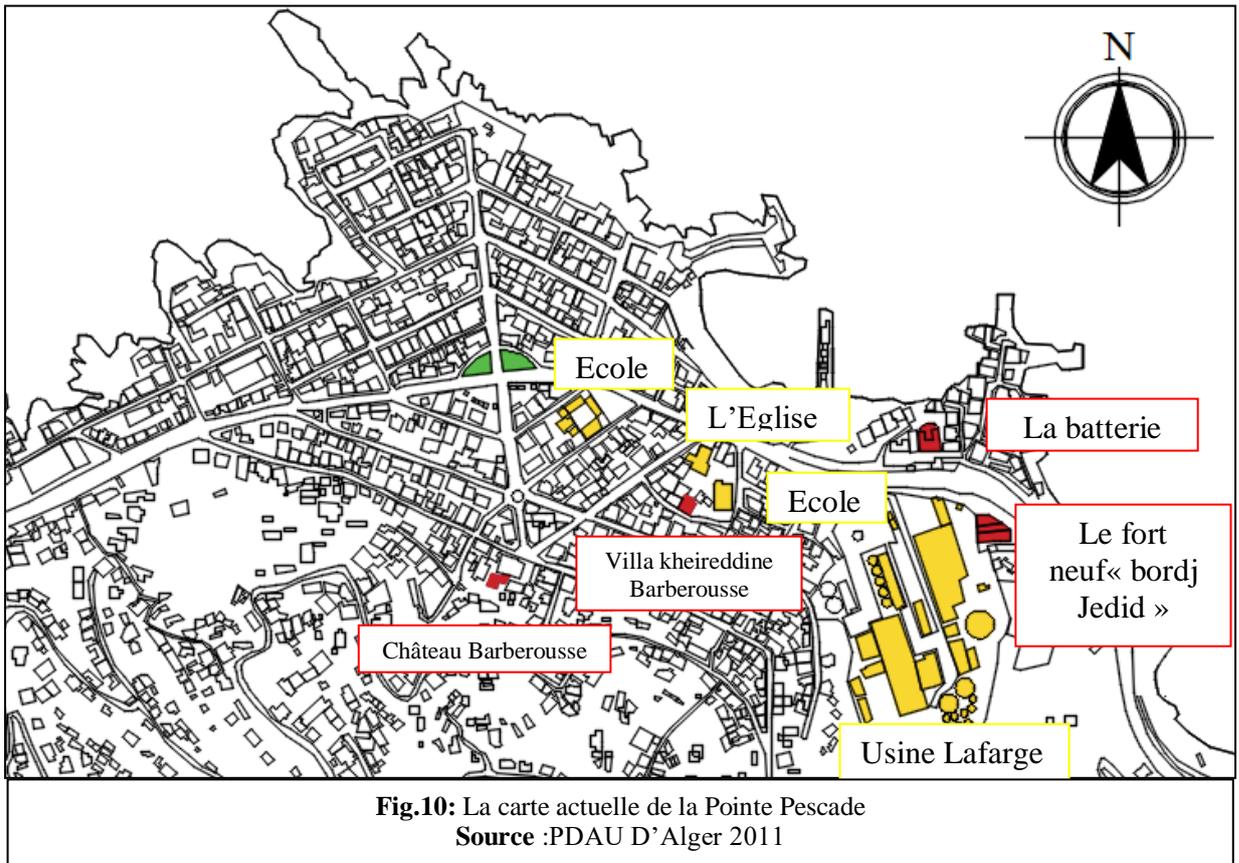
Fig.09: La carte historique de la pointe en 1945
Source : www.vitamedz.com

- Les lotissements ont été réalisés par la société Lafarge qui gère la cimenterie.
- En 1945 l'ensemble du plateau est viabilisé, les terrains plat entre la RN et le mont de Bouzaréah sont lotis, des voies relie l'agglomération à la montagne sont esquissées tandis elles marquent le début de l'occupation des pentes.
- Des bâtiments alignés en étage bordent la RN où le RDC de ces habitations est utilisée au commerce.
- La ville de la Pointe Pescade est une ville planifier selon le plan en damier mais le tracé orthogonale est déformé à cause de la morphologie du terrain ou on est obligé d'adapté le site pour obtenir des îlots avec une grande surface et avec un tracé régulier. « Fig.09 »

Période post-colonial :

- En 1954 : après l'occupation de tout le plateau la Pointe Pescade commence à s'étendre vers la montagne. Et l'installation de certains équipements: la poste, l'église et une 2eme école.
- La ville actuellement (d'après le PDAU de 2011): l'occupation de tout le plateau de Sidi El Kbir, et l'appariation des bidon villes à cause de plusieurs raison : la dessiné noir, l'exile

rural... « Fig.10 »



4.1.2. Présentation du bâti de la villa : Fiche descriptive



Fig.11: Villa Kheir Eddine Barberousse
Source : Auteur

Edifice	Résidence de kheir-Eddine – Barberousse
Situation	Six rue des marguerite - pointe pescade
Date de construction	Réalisée a l'époque ottomane
Fonction antérieure	Maison de compagne “ Résidence de kheir Eddine Barberousse ”
Fonction actuele	Abandonnée
Type du villa	Maison de plaisance
Acquisition	L'Etat

4.2. Contexte historique de la villa :

La villa a traversé trois périodes historiques :

Période Ottoman : Elle a été réalisée pendant cette période elle était la résidence de Kheir-Eddine Barberousse .Elle est reliée par des tunnels à trois fortins des environs¹. Elle est à proximité du canal d'irrigation de Jenan Rais Hamidou. Et entourée de vastes étendus de terrains plats.

« Fig.12,13 »

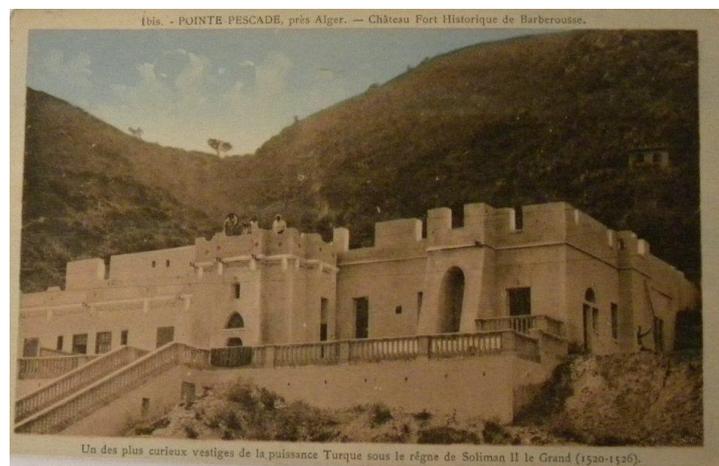
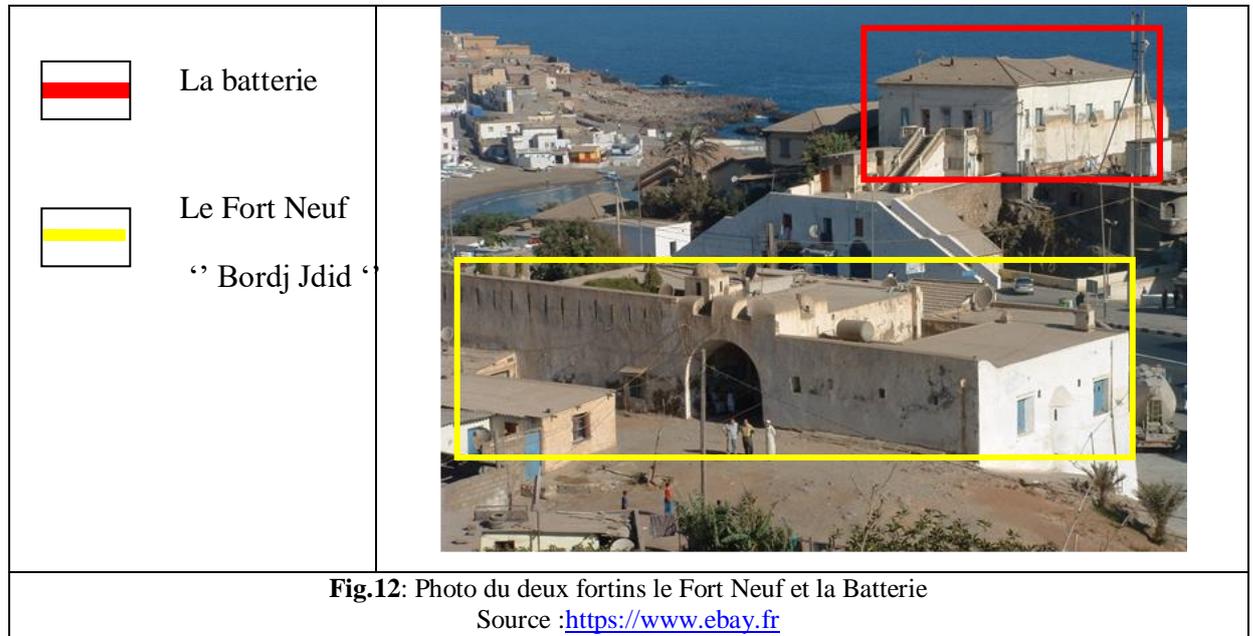


Fig.13: Photo du Château Barberousse « Château fort »
Source :<https://www.alger-roi.fr>

Période coloniale: la villa est signalée dans le plan cadastral de 1866 comme appartenant à M Laperlier, « Fig.14 »

¹Archive des lettres de documentation Bastion 23



Fig.14: Plan cadstral de 1866
 Source :<https://www.ebay.fr>



Fig.15: Plan cadstral de 1867
 Source :<https://www.alger-roi.fr>

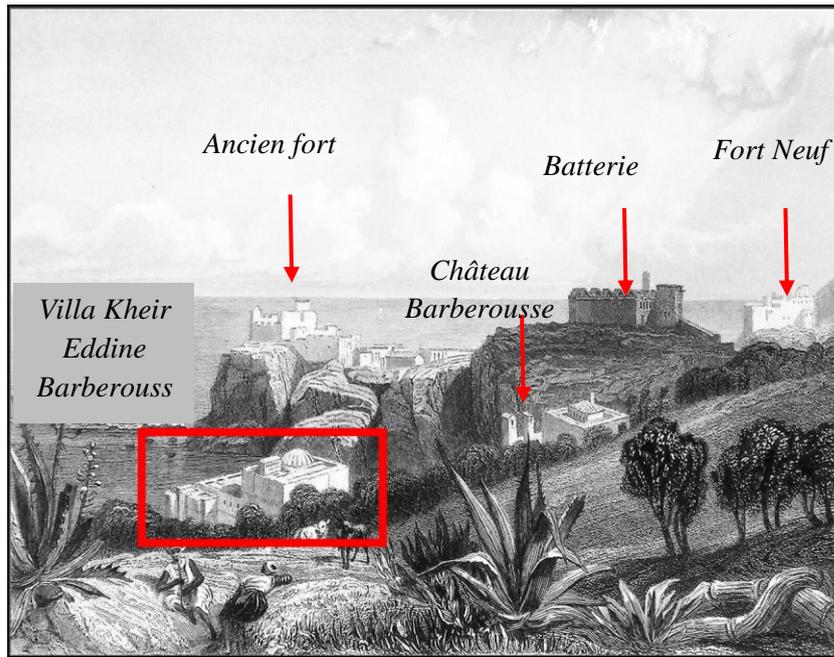


Fig.16:
Source :



Fig.17 : Photo ancienne de la villa en 1903
Source : <http://alger-roi.fr>

Période post colonial : Après l'Indépendance, la villa fut habitée par plusieurs familles jusqu'à nos jours qui lui ont causé d'importants dégâts et une nouvelle extension a été réalisée, cette dernière se caractérise par plusieurs empreintes architecturales., « Fig.18 »

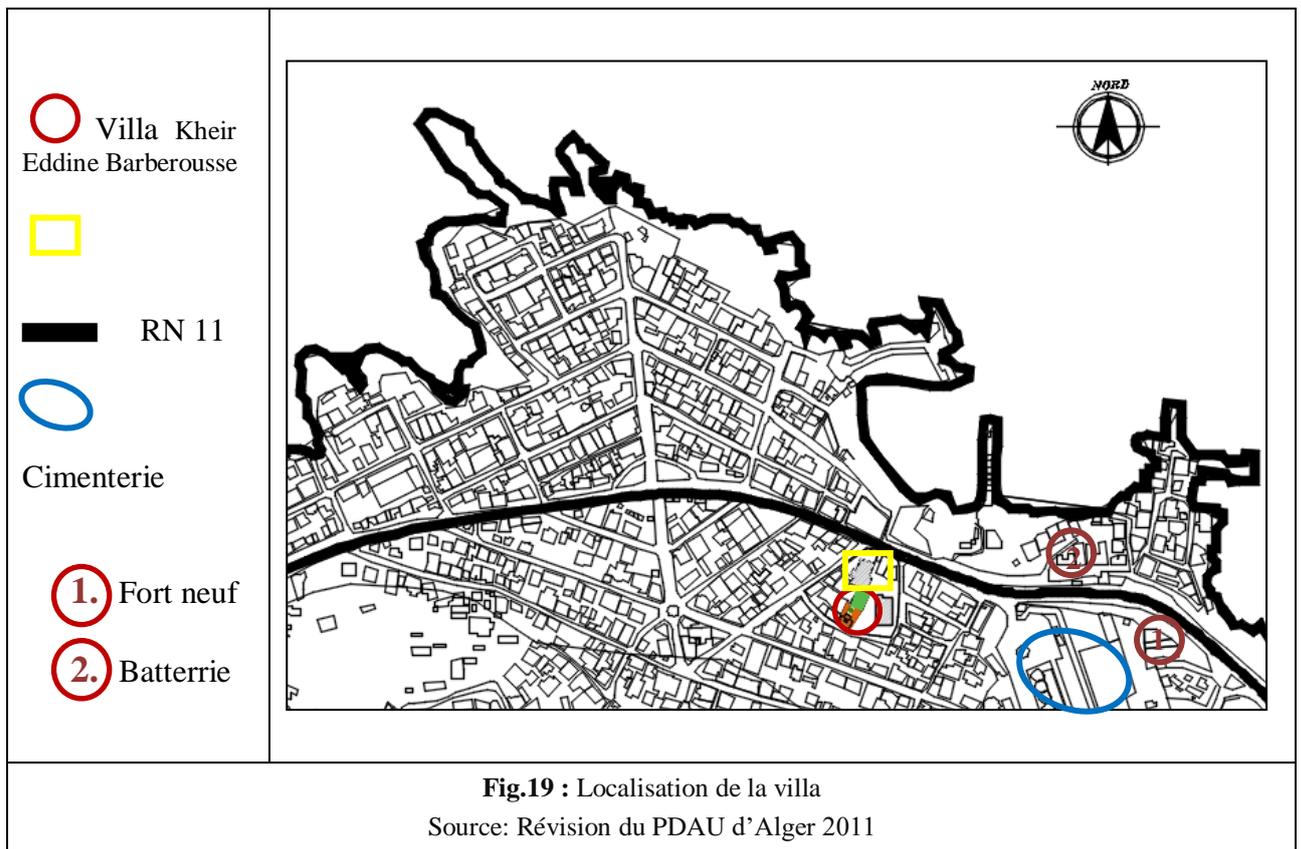


Fig.18: Etat des lieux de la Villa Kheir Eddine Barberousse
Source : Auteur

4.4. Analyse descriptive :

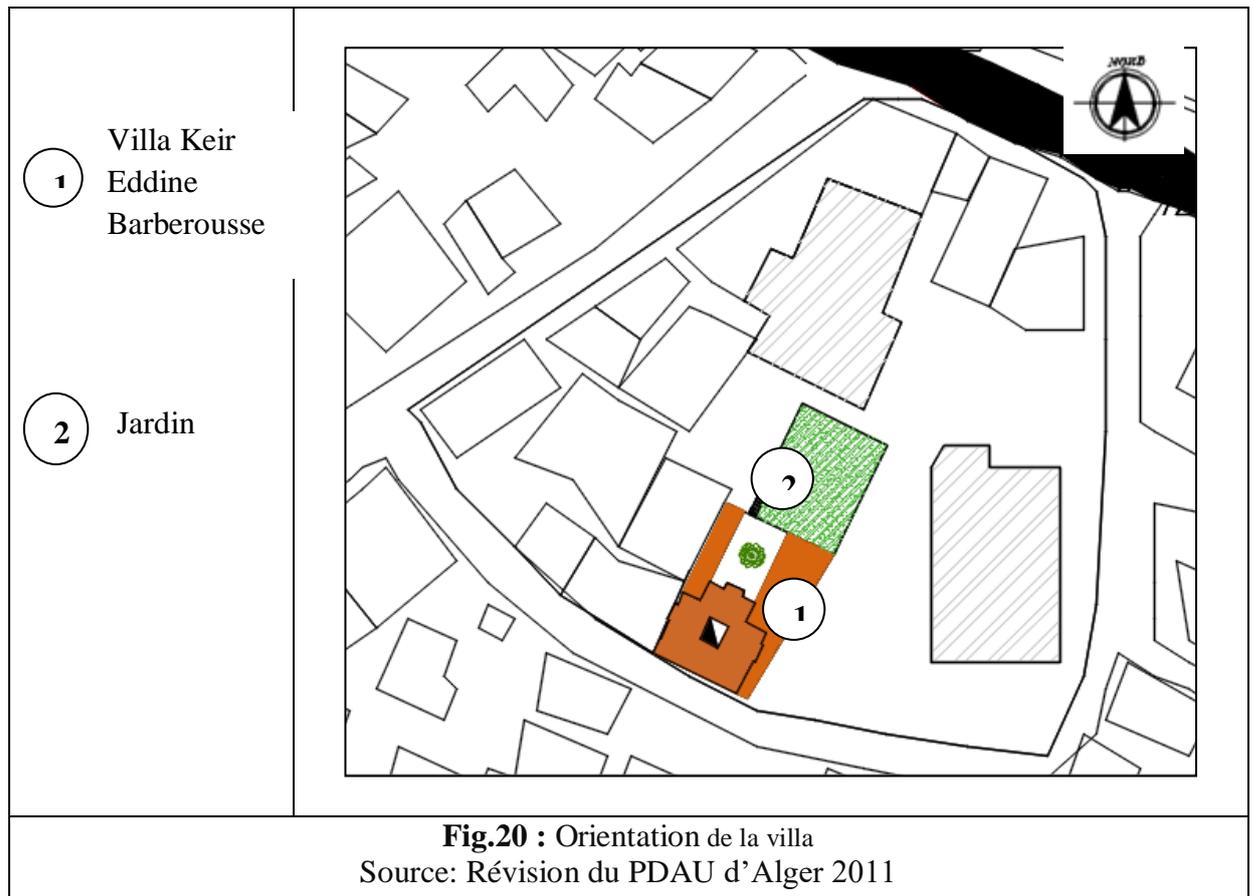
4.4.1. Situation / Orientation :

La villa **Kheir Eddine Barberousse** se situe au niveau de la rue sis rues de marguerites. au Nord-Est de la ville de la Pointe Pescade à la wilaya d'Alger, à 4 km de la cimenterie à proximité de l'ex église Saint Christophe, « Fig.19 »



Le bâtiment est orienté vers la mer (le Nord/Est)

- L'entrée principale se fait au Nord
- Nord / Est, Depuis la rue Barberousse
- L'entrée secondaire se fait à l'Est, Depuis la rue sis rues de marguerites « Fig.20 »



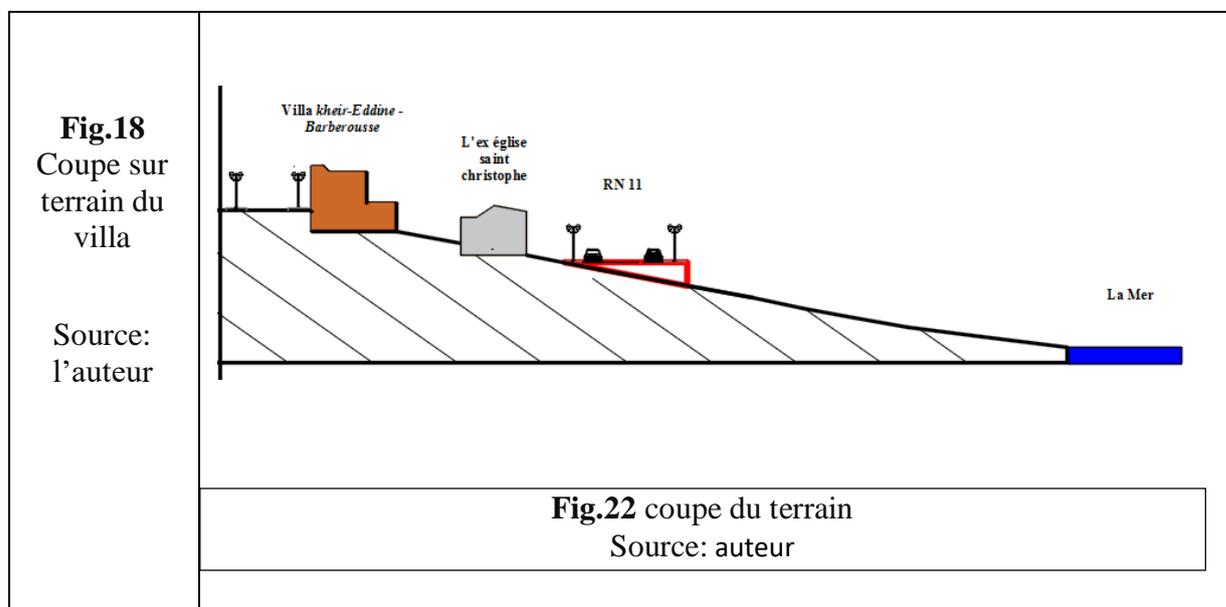
4.4.2. Le milieu naturel : Relief

Elle est implantée dans un site rocheux sur le point le plus culminant à 27 m par rapport au niveau de la mer.



Fig.21 Vue de la villa à partir de la mer en 1923
 Source: www.vitamedz.com

- Le terrain a une pente moyenne de **12,8 %**



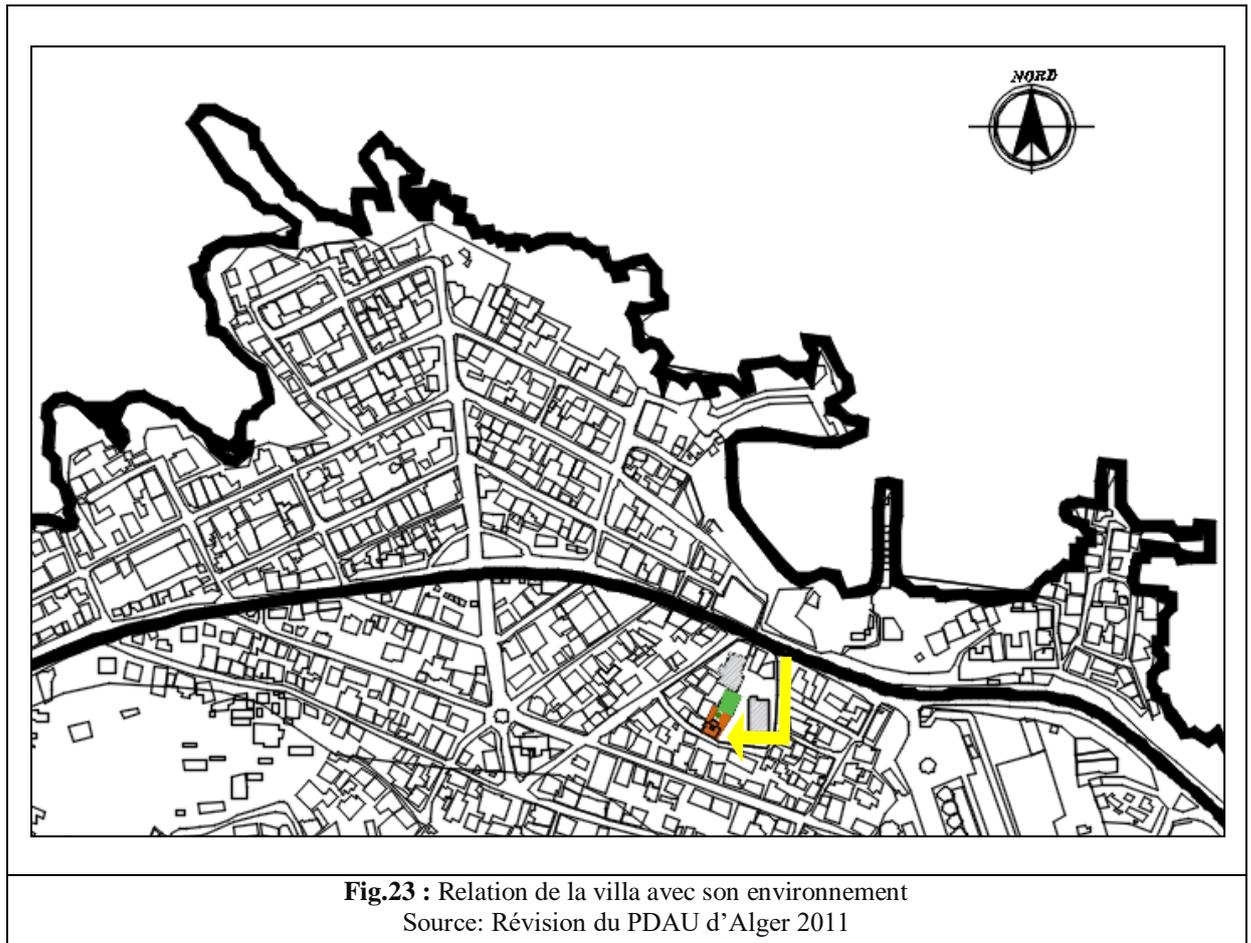
4.4.3. Le milieu construit :

Relation topographique :

Relation topographique à l'échelle de la ville

La villa se trouve dans un tissu post- coloniale (habitats et équipements)

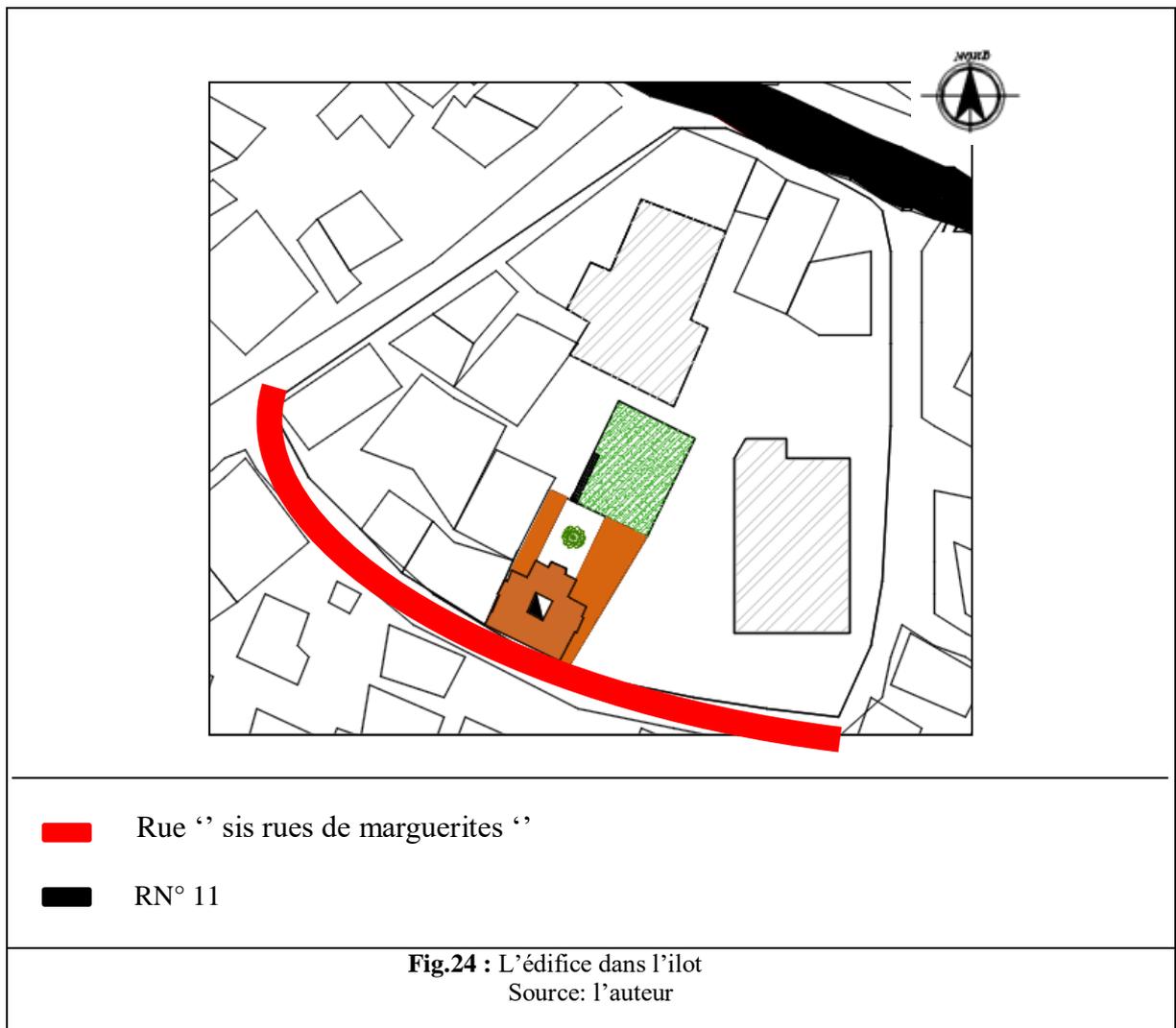
Les bâtiments environnants qui bordent la villa composent un cadre urbain d'une qualité architecturale particulière, qui fait une symbiose entre l'architecture moderne et l'architecture de type coloniale. « Fig.23 »



Relation topographique a l'échelle de l'ilot :

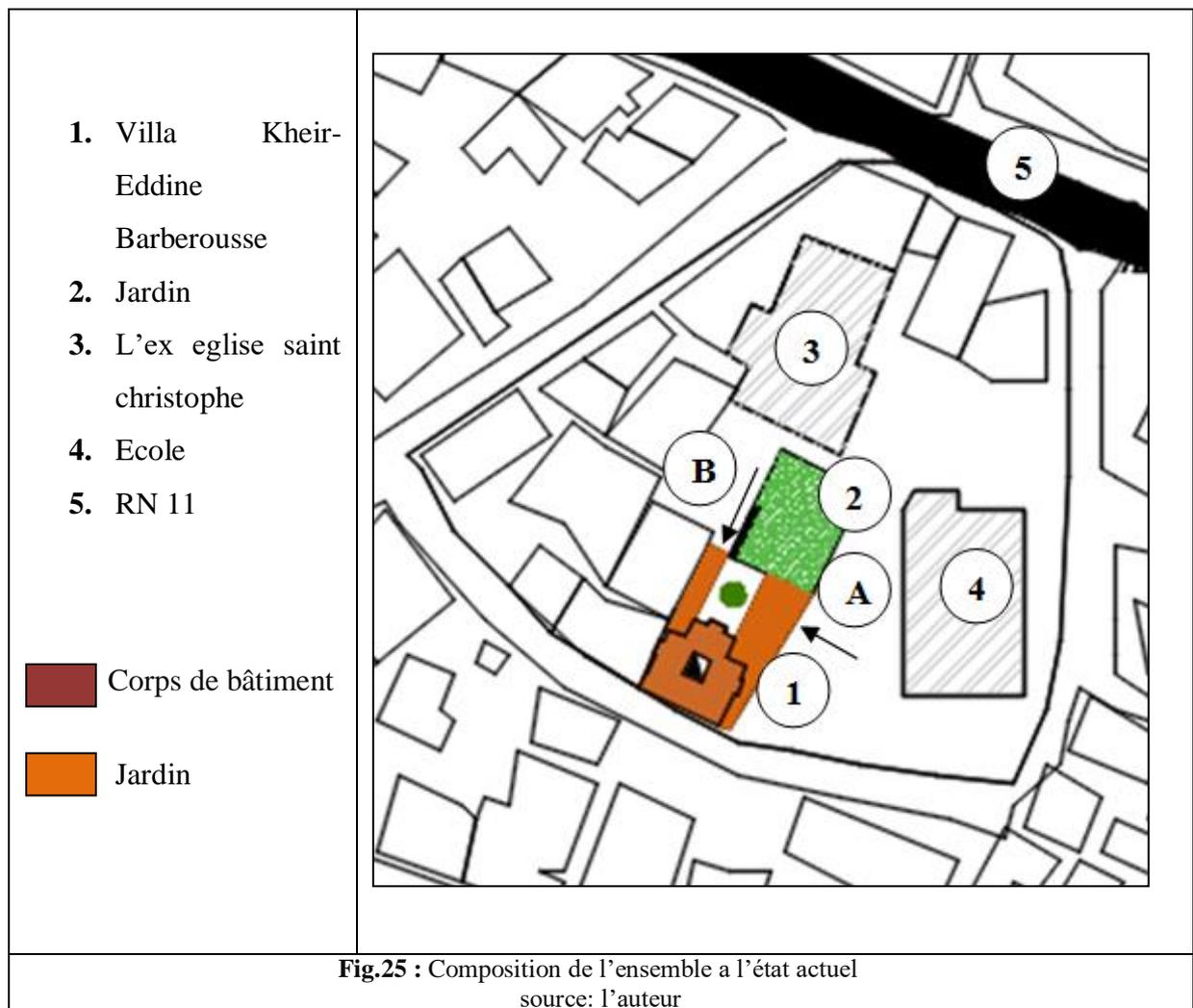
La villa prend une parcelle au fond de l'ilot qui est limité par la rue ' sis rues de marguerites '. Elle est précédée par un jardin à l'Est qui prend une surface très importante Cette situation est très importante pour l'accessibilité de l'édifice.

La parcelle à trois cotés libres (rues au sud) percée par deux entrées (une par le Nord et l'autre par l'Est), et un coté mitoyen limité par mur de clôture (côté ouest), possédant une surface de 946.4 m². La villa prend une parcelle au fond de l'ilot qui est limité par la rue ' sis rues de marguerites' « Fig.24 ».



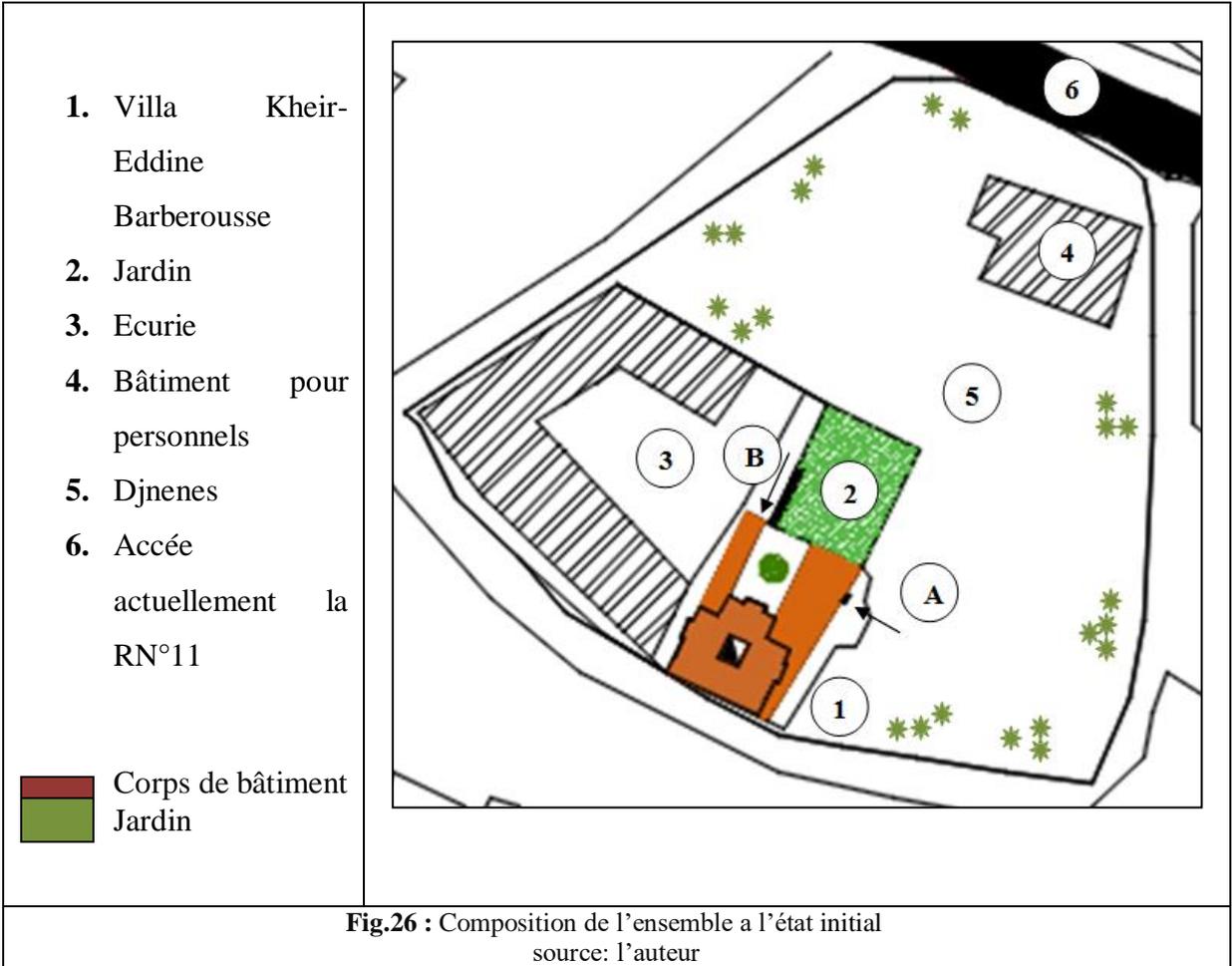
Actuellement :

La villa est composée d'un bâtiment et d'un jardin en avant, le bâtiment du villa à la forme d'un rectangle allongé avec une cours rectangulaire et un patio de forme carrée. « Fig.25 »



Initialement :

Initialement la villa était composée d'un bâtiment du villa a la forme d'un rectangle allongé et d'un jardin en avant. Entourée de vaste terrain plats djnenes ; une écurie a l'ouest et un bâtiment pour personnels. « Fig.26 »



La parcelle à une surface de 946.4 m² est limitée par une clôture (côté Ouest) et trois cotés libres (rues au sud) percée par deux entrées (une par le Nord et l'autre par l'Est)
La villa est implantée au fond de l'ilot. elle est précédée par un jardin à l'Est qui prend une surface très importante « Fig.27 »

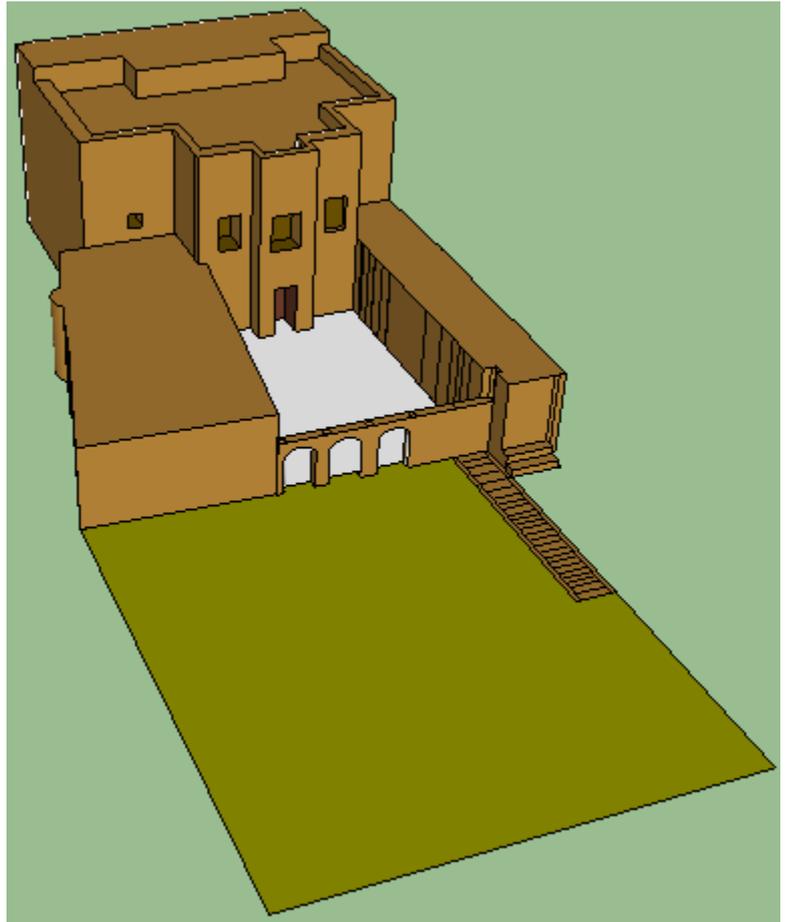


Fig.27 : Espaces libres et volumes

source: l'auteur

 Le bâti: 45% de la surface (490.4 m²)

 L'espace libre: 55% de la surface (456 m²)

Le plan du phare est organisé suivant un axe de symétrie nord-sud où il y : « Fig.28 »

Un jardin avant

avec une organisation symétrique selon un espace central

le bâtiment du villa au fond

en forme de U symétrique par le même axe du jardin

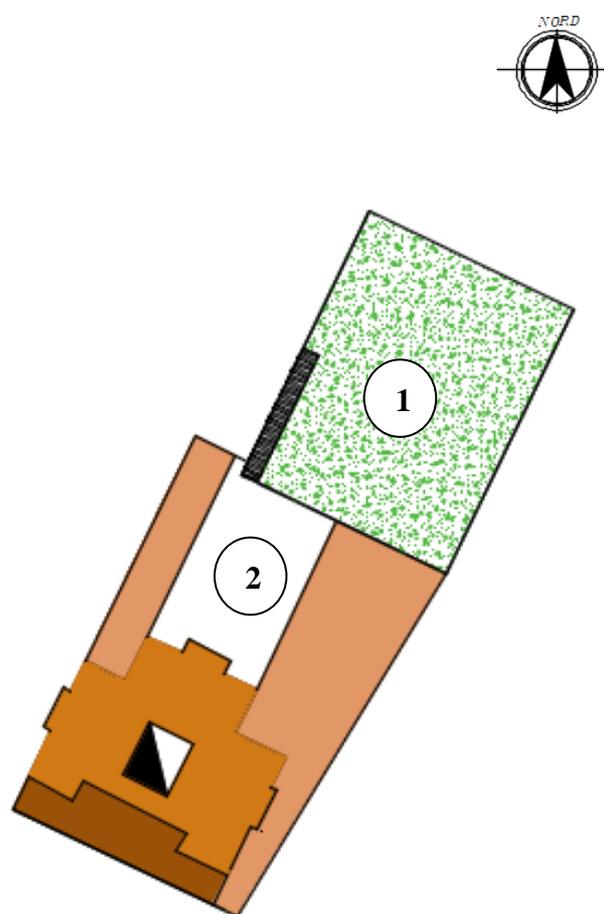


Fig.28 : Organisation générale
source: l'auteur

Le projet est constitué de trois entités fonctionnelles successives : « Fig.29 »

 **L'entité (1):** le jardin

Fonction d'accompagnement (accueil et loisir)

 **L'entité (2):** le corps du bâtiment

Fonction secondaire (maison d'été)

 **Entité (3) :** la cour

Fonction principale (source de lumière)

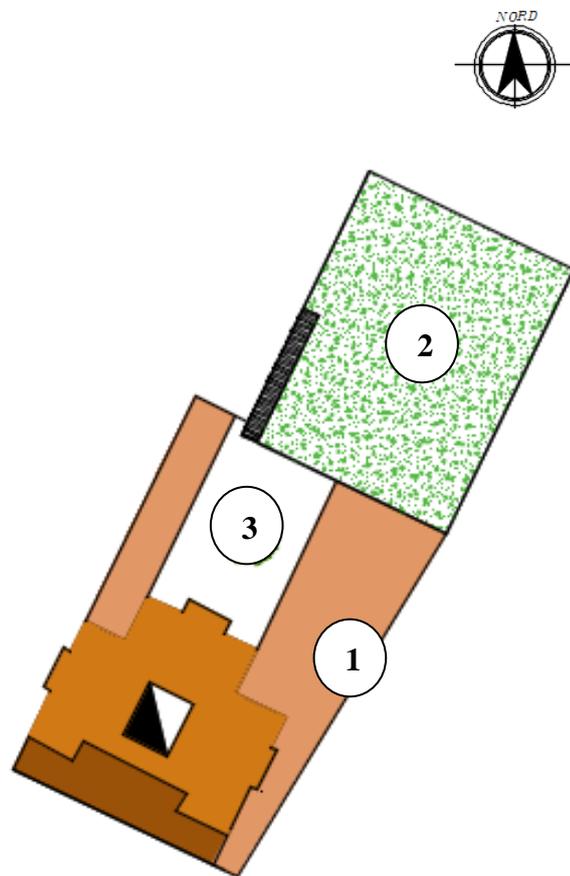


Fig.29 : Entités fonctionnelles
Source: l'auteur

Conclusion :

Ce chapitre a permis de découvrir que cette villa prise comme objet de recherche de la monographie est considérée parmi les plus anciennes édifications dans la ville de la Pointe Pescade appartenant à l'époque turque. À proximité de « MERS ED DEBBAN », de l'ancien Fort, le Fort Neuf « Bordj Jeddid » et la batterie. Egalement deux résidences mentionnées dans le cadastre le Château Barberousse et la VILLA KHEIR EDDIN BARBEROUSSE qui est notre intitulée dans notre travail. Ils sont implantés sur les versants des collines faisant face à la côte. Cette étude abordée dans ce chapitre a aussi révélé que le Fahs d'Alger, au XVI^{ème} siècle, était réputé par ses maisons de campagne, ses résidences d'été, érigées comme lieux de plaisance et d'agrément destinés à « une bourgeoisie locale constituait de Turcs qui est dans notre cas KHEIR EDDINE BARBEROUSSE qui est un grand amiral de l'Empire ottoman mais d'origine albanaise.

En conclusion, on a pu révéler que cette villa est méconnue et dans un état de dégradation avancée.

ETAT DES LIEUX : LES FACADES

PL.N°01



Façade Nord



Façade Sud



Façade Est



Façade Ouest

Source : document personnel

ETAT DES LIEUX : Le Patio
3 ème Niveau

PL.N°02



Source : document personnel

ETAT DES LIEUX :
Les espaces intérieurs

PL.N°02



Source : document personnel